

BULLETIN MUNICIPAL



Gartempix

Oirix



2022



Le mot du maire	p. 03
Le mot des conseillers départementaux	p. 04
Les commémorations	p. 05
Le Conseil Municipal. Les réunions	p. 06
Les finances communales	p. 07
Compte Administratif 2020	p. 08
Budget Primitif 2021	p. 09
Subventions aux associations 2021	p. 10
Les tarifs communaux	p. 11
État civil 2021	p. 12
Centenaires	p. 13
Règles de civisme	p. 14
Les travaux et investissements 2020	p. 16
Journées européennes du patrimoine 2021 ...	p. 19
Requalification de la place Adrien Girette	p. 20
L'élection présidentielle 2022	p. 22
Les jeunes 0-14 ans à Val-d'Oire-et-Gartempe	p. 23
Les associations	p. 24
Vie associative 2021	p. 26
Commerces & Services	p. 28
Les hébergements	p. 32
Vaccination COVID-19	p. 33
Les consultations avancées HHL	p. 34
Zéro - Pesticide	p. 36
Rempart	p. 37
Numéros utiles	p. 38
Déchetteries et collecte des encombrants	p. 40
La FNATH 87	p. 41
L'ADIL 87	p. 42
Notes	p. 43



Mesdames, Messieurs,

Le Bulletin Municipal a pour vocation de vous donner un écho humain et de proximité de la vie municipale qui peut parfois vous sembler un peu lointaine.

L'équipe municipale ainsi que l'ensemble des employés communaux travaillent, parfois dans l'ombre, parfois de façon plus visible par tous, mais leur vocation est la même : servir la collectivité et œuvrer pour le bien-être collectif.

L'année 2021 a été une nouvelle fois marquée par les évolutions de la Covid-19.

Après un moment d'espoir durant l'été et l'automne, la fin de l'année s'est déroulée dans l'incertitude et la crainte.

J'espère que 2022 apportera une stabilisation, voire une disparition de cette pandémie.

Nos enfants et l'école

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions bien que le respect de certaines règles ait dû être poursuivi (une école voisine a été fermée une semaine).

En cette période, j'ai une pensée toute particulière pour nos enfants. Ils peuvent se poser des interrogations sur leur avenir. Nous devons par nos expériences et notre soutien leur donner espoir.

Le monde associatif

Malheureusement de nombreuses manifestations n'ont pu réaliser tous les événements prévus.

Le monde associatif composé de bénévoles s'occupe de préserver le lien social. S'engager dans une association, c'est contribuer au bon fonctionnement de notre société. La commune poursuivra ses efforts pour les soutenir.

Nos aînés

Qu'ils soient au domicile ou qu'ils vivent en maison de retraite, ils ont vu les visites de leurs proches et de leurs amis limitées ou interdites pendant le confinement. Ce manque de relations humaines a rendu leur vie difficile. C'est avec un immense regret que la Municipalité n'a pas pu, par précaution, les accueillir dans certaines communes déléguées lors des traditionnels repas de fin d'année pour un moment de convivialité qui fait tant défaut.

Vous allez découvrir dans les pages suivantes notre vie municipale et des informations pratiques. Je tiens à remercier les membres de la commission bulletin municipal pour ce travail et leur implication. Notre politique municipale est avant tout de s'occuper du bien-être des habitants de Val-d'Oire-et-Gartempe.

L'ensemble des élus se joignent à moi pour vous présenter leurs meilleurs vœux de joie, de bonheur et de santé pour 2022.

Cordialement, Bien à vous.

André DUBOIS

Maire de Val-d'Oire-et-Gartempe



Chers Habitantes et Habitants du Canton de Châteauponsac,

Cela fera bientôt six mois que vous nous avez élus pour vous représenter au sein du Conseil départemental de la Haute-Vienne. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui nous ont soutenus et ont participé à notre campagne électorale et nous espérons, lorsque notre mandat s'achèvera, avoir convaincu ceux qui n'avaient pas voté pour nous.

Regroupant 31 communes, notre canton est le 2ème plus grand en superficie avec ses 917,48 km². Ainsi que nous

l'avons promis lors de notre campagne électorale, nous resterons au plus près de ses communes et de ses habitants. Cependant, nous demanderons votre indulgence s'il ne nous est pas toujours possible d'honorer vos invitations, particulièrement nombreuses.

Depuis le début de notre mandat, nous avons déjà participé à plus de 70 commissions à l'Hôtel du Département, séances plénières, réunions de travail, conseils d'administrations, permanences, assemblées générales associatives, inaugurations, manifestations et événements locaux.

La liste détaillée est mise à disposition dans vos mairies ou sur simple demande.

Soyez assurés que nous oeuvrons pleinement au maintien des services, à l'animation et au développement de notre beau canton qui a de nombreux atouts pour séduire.

Vous trouverez ci-après les dates de nos prochaines permanences.

Bien à vous,

Amandine SALLÈS et Alain JOUANNY



DATES DES PERMANENCES POUR L'ANNÉE 2022 :

Pour notre 1^{er} tour de permanences, nous avons fait le choix de passer dans chacune des 31 communes du canton.

Les prochaines permanences se tiendront par secteur (regroupement des communes par 3) et évolueront à tour de rôle dans chacune des 3 communes.

	8h30 - 10h00	10h30 - 12h00	13h30 - 15h00	15h30 - 17h00
03/03/22	Villefavard	Droux	La Croix-sur-Gartempe	Thiat
17/03/22	Lussac-les-Églises	Azat-le-Ris	La Bazeuge	
31/03/22	Saint-Amand-Magnazeix	Arnac-la-Poste	Saint-Sulpice-les-Feuilles	Mailhac-sur-Benaize
22/09/22	Rancon	Magnac-Laval	Le Dorat	Darnac
20/10/22	Jouac	Dinsac	Verneuil-Moustiers	
17/11/22	Saint-Sornin-Leulac	Saint-Hilaire-la-Treille	Les Grands Chézeaux	Cromac



PRINCIPALES DATES DES CÉRÉMONIES ET PAVOISEMENT

Les cérémonies commémoratives ont pour but d'honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre les valeurs de la République, de rendre hommage à toutes les victimes des guerres mais aussi de transmettre la mémoire des conflits du XXe siècle aux jeunes générations.

La qualité de leur organisation et de leur déroulement est essentielle pour le respect des personnes honorées, des combattants, des autorités présentes mais aussi du public.

Les cérémonies relevant du ministère de la Défense sont organisées dans le cadre des journées nationales dont l'existence est prévue par un texte législatif ou réglementaire.

Dates	Commémorations	Textes de références
11 Mars de chaque année	Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme.	Décret n° 2019-1148 du 7 novembre 2019
19 Mars de chaque année	Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'AFN (jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie)	Loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012 (JO 285 du 7 décembre 2012)
Dernier dimanche d'Avril de chaque année	Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation	Loi n° 54-415 du 14 avril 1954 JO 15-04-1954 p 3642
08 Mai	Commémoration victoire 8 Mai 45	Application de la loi 81-893 du 2 octobre 1981 JO du 03/10/1981 (page : 02698)
9 Mai	Journée de l'Europe pour commémorer la déclaration de Robert Schuman du 9 Mai 1950	
2ème dimanche du mois de Mai	Fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme	Loi publiée JO n° 191, 52e année 14 juillet 1920 (page 10018)
10 Mai	Commémoration annuelle en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage	Mise en place depuis le 10 Mai 2006 en commémoration de l'adoption de la « loi Taubira » du 21 Mai 2001
27 Mai	Journée Nationale de Résistance	Loi 2013-642 du 19/7/2013 (JO 20/7/2013)
8 Juin de chaque année (ou le dimanche après selon les communes)	Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine	Loi 2013-642 du 19/7/2013 (JO 20/7/2013)
18 Juin	Commémoration de l'appel du 18 Juin	Décret n° 2006-313 du 10 mars 2006 NOR DEF0600178D J.O. du 19/03/2006 texte : n° 2 (page 4142)
14 Juillet	Fête Nationale	Loi du 6 juillet 1880.
16 Juillet si c'est un dimanche ou le dimanche après	Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France	Décret n° 2002-994 du 11 juillet 2002 portant application de la loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000
25 Septembre de chaque année (ou dimanche après selon les communes)	Hommage aux anciens membres des troupes supplétives (Harkis)	Décret du 31 mars 2003 NOR DEF0301195D J.O. du 02/04/2003 Page : 5788
11 Novembre	Armistice du 11/11/1918	Loi du 21 octobre 1922
5 décembre de chaque année (ou dimanche après selon les communes)	Journée nationale d'hommage « aux morts pour la France » pendant les combats AFN	Décret n° 2003-925 du septembre 2003 NOR DEF0302085D J.O. du 28/09/2003 Page : 16584

CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE AU 25/05/2020
2020 - 2026



André Dubois
Maire



Daniel David
1^{er} Adjoint



Carine Deschamps Gravelat
Conseillère Municipale



Jérôme Compain
Conseiller Municipal



Emmanuelle Chrétien
Conseillère Municipale



Fabrice Nivard
Maire délégué de Darnac



Lucette Lalue
2^{ème} Adjointe



Arnaud Martin
Conseiller Municipal



Christine Seguy
Conseillère Municipale



Jean-Bernard Savignat
Conseiller Municipal



Georges Rey
Maire délégué de St Barbant



Jean-François Dupont
3^{ème} Adjoint



Aurélien Demousseau
Conseiller Municipal



Elina Brie
Conseillère Municipale



Marcus Lasance
Conseiller Municipal



Jean-Paul Lavaud
Maire délégué de Thiat



Marie-Thérèse Malejac
4^{ème} Adjointe



Marie Labrousse
Conseillère Municipale



Marie Bujon Thimonnier
Conseillère Municipale



Jean-Marie Delage
5^{ème} Adjoint



Claudine Laurent-Dussy
Conseillère Municipale



Gaëlle Mignon Martin
Conseillère Municipale



Colette Londeix
6^{ème} Adjointe



Les contacts

Le Maire sur rendez-vous. Les Adjointes lors de leur permanence de 11h à 12h :
Daniel DAVID le lundi, Marie-Thérèse MALEJAC le mardi, Jean-François DUPONT le jeudi



Les réunions 2021

12 Mars 2021
15 Avril 2021
10 Juin 2021
11 Octobre 2021
25 Novembre 2021

Les comptes rendus de ces réunions sont consultables en Mairie ou sur le site internet de Val-d'Oire-et-Gartempe :
<https://val-doire-et-gartempe.fr/fr/>

Le vote du budget est l'acte fondamental de la gestion municipale. Celui de Val-d'Oire-et-Gartempe a été voté le 15 Avril 2021.

Le budget primitif est à la fois un acte de prévision (programme financier qui évalue les recettes à encaisser et les dépenses à faire sur une année) et un acte d'autorisation (acte qui autorise le Maire à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal).

Lors de sa phase préparatoire, les projets de l'année sont listés et chiffrés. Les ressources fiscales, les dotations, les produits des services et les financements possibles (subventions, prêts éventuels...) sont évalués.

Depuis quelques années l'Etat a amorcé une baisse des dotations et les élus ont fait le choix de ne pas augmenter les impôts (hors lissage des taux dû à la fusion).

Les dépenses courantes de fonctionnement sont ensuite évaluées pour l'année. Bien que très régulièrement en hausse à cause de l'augmentation du coût de la vie, elles doivent être revues à la baisse chaque fois que cela est possible.

La différence entre les dépenses et les recettes détermine la part d'autofinancement que la commune pourra dégager pour ses investissements.

Le compte administratif permet de constater la réalisation du budget primitif ; c'est un relevé exhaustif des mouvements effectifs de dépenses et de recettes (opérations budgétaires) d'une collectivité sur une année écoulée. Il permet de juger de la bonne gestion de la commune.

Notions clés

La population légale de Val-d'Oire-et-Gartempe au 01/01/2020 (Source : INSEE)

Les chiffres des populations légales interviennent pour le calcul des dotations versées par l'Etat aux collectivités territoriales, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF). C'est avec la fiscalité locale les principales sources des recettes de fonctionnement.

Bussière-Poitevine	Darnac	Saint-Barbant	Thiat	Val-d'Oire-et-Gartempe
859	383	325	139	1 706



Etat de la dette de Val-d'Oire-et-Gartempe au 31/12/2020 (emprunts en cours)

Budgets	Capital initial	Capital restant dû	Annuité payée en 2020
Général	589 600,00 €	148 178,09 €	44 636,28 €
Assainissement	337 063,27 €	109 011,97 €	27 810,15 €
Total	926 663,27 €	257 190,06 €	72 446,43 €

Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2020. Les investissements en cours et nouveaux ont été réalisés sur les fonds de la commune et grâce à l'octroi de subventions.

La commune nouvelle de Val-d'Oire-et-Gartempe pourrait se désendetter en moins d'une année (4 mois), si elle y consacrait l'ensemble de son épargne brute.

L'encours de la dette était donc de 151 € par habitant pour 600 € pour les communes de la même strate de population.

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2020 ont été approuvés à l'unanimité sans observation ni réserve particulière lors de la séance du Conseil Municipal du 12 Mars 2021.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges générales		490 264
Charges de personnel		609 716
Transfert entre sections		38 038
Charges de gestion		112 445
Charges financières		7 609
Charges exceptionnelles		0
Dotations aux provisions		0

TOTAL 1 258 072

Les dépenses s'élèvent à 1 258 075 € dont pratiquement la moitié liée aux charges de personnel.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Résultat reporté		0
Atténuation des charges		72 782
Transfert entre sections		9 940
Produits du domaine		60 474
Impôts et taxes		774 721
Dotations et participations		961 456
Produits de gestion		131 168
Produits exceptionnels		5 652

TOTAL 2 016 193

Le total des recettes s'établit à 2 016 196 € dont pratiquement la moitié liée aux dotations qui bénéficient de l'impact lié à la création de la commune nouvelle.

Soit un résultat net de + 758 121 €



INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Immobilisations corporelles		481 848
Emprunts et dettes assimilées		48 738
Comptabilité distincte rattachée		12 346
Transfert entre sections		9 940

TOTAL 552 872

Les dépenses atteignent quant à elles 552 871 € liées principalement aux investissements effectués dont la vocation est de modifier ou d'enrichir le patrimoine de la commune.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement		180 970
Emprunts et dettes assimilées		911
Dotations, fonds divers		646 200
Transfert entre sections		38 038

TOTAL 866 139

Les recettes d'investissement s'élèvent à 866 142 € en ayant recours à l'autofinancement pour une très grande partie.

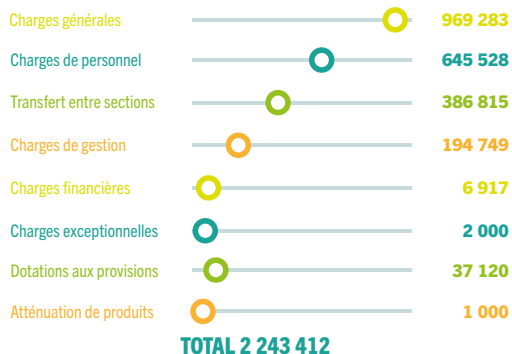


Soit un résultat net de + 313 270 €

Adopté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 15 Avril 2021, alors que le contexte sanitaire était toujours très incertain et ralentissait les projets et les investissements, ce budget reste ambitieux en investissement et vertueux en fonctionnement.

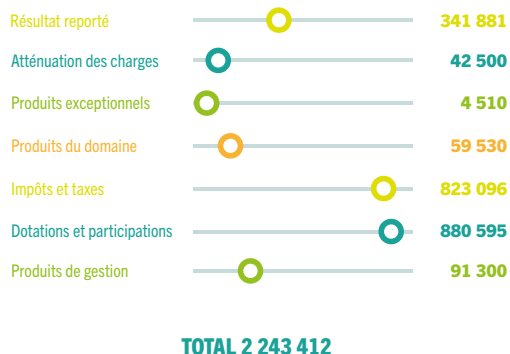
FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 2 243 412 € dont 43 % de charges de personnel.

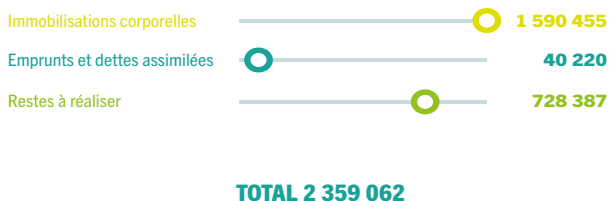
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes prévisionnelles sont de 2 243 412 € avec une prévision de dotations et d'impôts sensiblement égale ou proche des 40 % chacune.

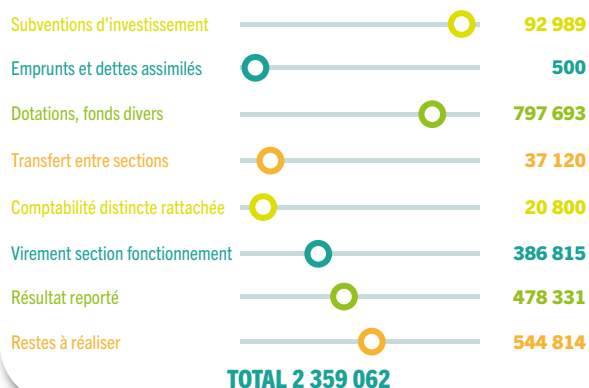
INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Les dépenses nouvelles sont estimées à 2 359 061 € avec un reste à réaliser de 728 386 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT



En investissement, les recettes nouvelles sont estimées à 2 359 061 € dont 544 814 € de reste à réaliser et un résultat reporté de 478 330 €.





Extrait des délibérations du Conseil Municipal du 15/04/2021

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les propositions de subventions aux associations, telles que définies par la Commission des Finances réunie le 10 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour et deux voix contre (Mme LABROUSSE et son pouvoir) :

FIXE le montant des subventions 2021, comme suit :

Associations	Proposition de la commission	Vote par le conseil municipal
Comité des Fêtes de Darnac	200 (+ 150 € si fête d'été)	200 (+ 150 € si fête d'été)
ACCA de Darnac	400	400
ACCA Bussière-Poitevine	450	450
ACLBP (Cyclisme)	150	150
Course cycliste de septembre	600	600 (si elle a lieu)
AAPPMA (Pêche)	400	400
Anciens combattants	150	150
ASBP (Foulées Bussière)	1 000	1 000
AEBP87 (Anciens élèves)	100	100
Club de Loisirs de Bussière-Poitevine	400	400
Association d'animation touristique (Syndicat Initiative)	300	300
Thiat Tonic	400	400
Comité de jumelage de Thiat	80	80
Sports et loisirs de Thiat	100	100
Anciens combattants de Thiat	150	150
Club des aînés de Thiat	200	200
Société de Pêche Thiat/Oradour/Azat	150	150
ACCA Thiat	500	500
Comité des Fêtes de Thiat	200 (+ 150 € si fête d'été)	200 (+ 150 € si fête d'été)
Thiat étoilé	100	100
La Grappe d'Or Saint-Barbant	150	150
Robin des Champs	50	50
ACCA Saint-Barbant	400 (+ 150 € si fête de l'étang des Bregères)	400 (+ 150 € si fête de l'étang des Bregères)
Comité des Fêtes Saint-Barbant/Saint-Martial	200 (+ 150 € si fête de l'étang des Bregères)	200 (+ 150 € si fête de l'étang des Bregères)
FNATH section Bellac	300	300
Fondation du patrimoine	100	100
Prévention routière	60	60
Conciliateur de justice	150	150
Ligue contre le cancer	200	200
Lieutenant de louverie	100	100
Chiens guide d'aveugles	50	50
Groupement de Vulgarisation Agricole Bellac	200	200
Tech Ovin	150	150
	TOTAL	8 140 €

PRECISE que si les feux d'artifice sont autorisés, ceux-ci ne devront pas être tirés le même jour dans les communes déléguées. La commune participera à hauteur des années précédentes auprès des associations organisatrices soit 2 500 euros ;

DIT que la subvention pour l'ACCA de Thiat est exceptionnelle pour cette année afin d'aider au financement d'un plan de réintroduction de faisans souche sauvage.



Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 29 Mai 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de reconduire, sans augmentation, les tarifs COMMUNAUX votés le 20 février 2019 ;

PRÉCISE que la livraison de chaises ou tables aux particuliers sera facturée **30 euros**.

Garderie	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : Ouverture 7 h 15 à 8 h 50 et de 16 h 30 à 18 h 35 : 3.50 € par jour avec maxi 40.00 € mensuel
Cantine	2.35 € pour enfants // 5.30 € pour adultes
Cimetière	Location du caveau : 10 €/mois Concession perpétuelle : 55 € le m² Columbarium : 30 ans : 550 € 50 ans : 700 € Achat d'un caveau 2 places sur la commune déléguée de Thiat (Qté 2) : 1800 € (+ montant de la concession)
Groupe électrogène	150 € par jour hors carburant avec caution de 1000 €
Tables en bois et bancs	Location gratuite avec caution de 50 €
Sonorisations	Réservées aux associations avec une caution de 200 € et désignation d'un responsable pour celle de Bussière-Poitevine
Salles polyvalentes	<p>1° - Habitants commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle Jacques Brel grande salle sans chauffage : 155 € - Salle Jacques Brel grande salle avec chauffage : 185 € - Salle Jacques Brel petite salle sans chauffage : 50 € - Salle Jacques Brel petite salle avec chauffage : 70 € - Cuisine salle Jacques Brel : 80 € - Salles polyvalentes de Darnac, Saint-Barbant et Thiat sans chauffage : 70 € - Salles polyvalentes de Darnac, Saint-Barbant et Thiat avec chauffage : 100 € - Cuisines des salles polyvalentes de Darnac, Saint-Barbant et Thiat : 30 € - Salle d'association de Darnac et ancienne gare de Saint-Barbant sans chauffage : 40 € - Salle d'association de Darnac et ancienne gare de Saint-Barbant avec chauffage : 60 € <p>2° - Habitants ou associations hors commune</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle Jacques Brel grande salle sans chauffage : 220 € - Salle Jacques Brel grande salle avec chauffage : 250 € - Salle Jacques Brel petite salle sans chauffage : 100 € - Salle Jacques Brel petite salle avec chauffage : 120 € - Cuisine/cantine salle Jacques Brel : 110 € - Salles polyvalentes de Darnac, Saint-Barbant et Thiat sans chauffage : 105 € - Salle polyvalente de Darnac, Saint-Barbant et Thiat avec chauffage : 135 € - Cuisine des salles polyvalentes de Darnac, Saint-Barbant et Thiat : 40 € <p>3° - Associations de la commune : salles gratuites avec facturation du ménage à 20 € de l'heure</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle Jacques Brel : grande salle : 3 heures - cuisine/cantine : 2 heures - Autres salles : 1 heure avec ou sans cuisine - Salles associations : la Croix Saint Jean de Darnac, ancienne gare de Saint-Barbant, et salle association de Thiat : 0 heure <p><i>Précision est ici faite que, si plusieurs associations utilisent la même salle plusieurs jours en suivant (week-end ou jours fériés) et que les agents communaux ne peuvent pas intervenir entre ces jours pour faire le ménage, les frais seront partagés entre les différentes associations utilisatrices.</i></p> <p>4° - Cautions (pour les particuliers uniquement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salles Jacques Brel et polyvalentes de Darnac, Saint-Barbant et Thiat : 400 € - Salles d'associations de Darnac et de Saint-Barbant : 0 €
Entrées charretières de 6 mètres	200 €
Redevance assainissement collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Taxe de raccordement : 350 € - Villages de la commune déléguée de Bussière-Poitevine desservis par une canalisation communale récupérant les eaux rejetées par les systèmes d'assainissement non collectif : <ul style="list-style-type: none"> • Part fixe annuelle à 20 € • Part variable à 0,20 €/m³ - Autres villages desservis par un assainissement collectif ou une lagune : <ul style="list-style-type: none"> • Part fixe annuelle à 41 € • Part variable à 1,05 €/m³

Ils nous ont rejoints...

Bussière-Poitevine

HEMONIC Armel né à LIMOGES le 09/11/2021
 LAFLEUR Louyno né à SAINT-JUNIEN le 28/11/2021
 LOMBARD Lïa, Isabelle, Mandy née à CHATEAUBERNARD le 22/07/2021
 COLLIAUX Giulia, Michelle, Rémie née à LIMOGES le 06/12/2021

Saint-Barbant

RICHARDSON Eleri née à SAINT-JUNIEN le 04/03/2021
 COLEY Alicia née à SAINT-JUNIEN le 01/06/2021

Tous nos vœux de bonheur aux heureux parents.

Ils se sont unis...

Bussière-Poitevine

BLUM Martial, Peter, Emmanuel - PAPOUNAUD Benoit, Henri le 17/07/2021
 GEERAERT Véronique, Josiane, Michelle - LE FLOCH Georges, Marc le 06/11/2021
 GITTON Virginie, Hélène, Eglantine - VOGÉ Louis, Stéphane, Alain le 13/11/2021

Darnac

BESSAGUET Valérie - ESTEVENET Philippe le 17/07/2021

Saint-Barbant

DEREGNIEAUX Florence - PICADO Philippe le 30/01/2021
 DELATTRE Carole - BATTÀ John le 11/09/2021
 NICHOLL Rhonda - FONTAINE Renald (PACS) le 27/08/2021

Thiat

JAUNAS Agnès, Yvonne, Yolande – BESSERON Olivier, Sylvain, Nicola le 03/07/2021
 THEVENOT Aldine – SAUMONT Mathilde, Louise le 11/09/2021

Tous nos vœux de bonheur aux mariés.

Ils nous ont quittés...

Bussière-Poitevine

QUESQUE Claudine, Hélène, Blanche épouse LASNIER le 04/01/2021
 GAILLED RAT Yves, André le 09/01/2021
 DENOËLLE René, Maurice, Alexandre le 09/02/2021
 BAUDON Jean, Claude le 07/03/2021
 COLIN Marie, Elise veuve LAMADE le 15/04/2021
 BONNIN Marguerite, Andrée veuve DESBORDES le 13/05/2021
 HAND Edmund, Charles le 30/05/2021
 BEAUBERT Emilienne, Adèle, Rose veuve BERNARD le 22/08/2021
 ZIANE Ali le 22/10/2021
 RANGER Marc, Robert le 15/12/2021

Darnac

DUPUYDAUBY Jean le 07/01/2021
 ROY Adrien le 21/01/2021
 LESOURD née DESAILLY Gilberte le 29/03/2021
 KNOWLES John le 14/06/2021
 BEN HACHEMI Saâd le 17/09/2021
 MEZZASALMA Enrico le 23/11/2021
 RATIER née RIVAUD Irène le 07/12/2021

Saint-Barbant

COLLIN Baptiste le 20/09/2021
 CARSUZZA-ANGLADE née COURBON Claude le 23/10/2021
 STEVENSON Ronald le 20/11/2021

Thiat

GLITHERO Robert le 09/12/2020
 BUTTON Max, William le 10/02/2021
 GEAI Henri le 12/02/2021
 POMMIER Jean le 28/02/2021

Nos plus sincères condoléances aux familles en deuil.

*Du 01/12/2020 au 31/12/2021

La vie à Thiat serait-elle un gage de longévité ?

Le 08 avril 2020 **Mme DEVILLARD Marie-Thérèse** devenait centenaire.
Mais en raison du premier confinement la commune n'a pu lui souhaiter son anniversaire.
En l'absence de vaccination et par précaution cet événement n'a pu être fêté ultérieurement.



Le 1er octobre 2021 **Mlle MARGUERITE Geneviève** a vu fleurir ses 100 printemps.
En cette journée exceptionnelle, entourée de sa famille, ses voisins, ses amis et élus,
Mlle MARGUERITE Geneviève a joyeusement soufflé ses bougies et apprécié une petite coupe de champagne.
Très touchée de cette attention surprise, elle regarde avec plaisir les photographies de son anniversaire.



Thiat a également une pensée émue pour **Mr GEAI Henri** qui nous a quittés le 12 février 2021 à l'âge de 101 ans.

Jean-Paul LAVAUD
Maire délégué de Thiat

Rappel nécessaire de quelques règles de civisme

1. Le civisme, c'est quoi ?

Le civisme fait référence aux devoirs, aux responsabilités du citoyen dans l'espace public, au respect du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit et de ses conventions, dont notamment ses lois. La citoyenneté comporte bien évidemment un certain nombre de comportements adéquats au bien vivre ensemble : la tolérance, le respect des lois, des individus, des lieux, la démocratie, la politesse, la solidarité, la justice, la protection de la planète entre autres.

L'incivisme est un véritable problème pour la commune et ses administrés. C'est un manque de respect pour la collectivité et à travers elle pour soi-même. Il détruit le vivre-ensemble, détériore le rapport à l'autre, nuit au cadre de vie, nuit à l'attractivité du territoire et au contribuable pour réparer les dégradations.

Les incivilités et les dégradations ont donc un coût pour la commune.

Respecter l'autre, c'est avant tout respecter le droit, respecter les règles de vie sociale. Plus concrètement, c'est respecter les règles d'occupation du domaine public, les règles d'hygiène et de sécurité, mais aussi les règles relatives au code de l'environnement et aux règles d'urbanisme.

2. Quelques rappels aux règles civiques pour tous :

Les divagations et déjections canines

Qu'ils soient de compagnie, gardiens ou de chasse, les chiens ne doivent en aucun cas divaguer, ni sortir des propriétés au passage des véhicules, cyclistes ou piétons.

De plus, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de ramasser immédiatement les déjections canines, sur les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.



Le bruit

Le bruit de véhicules à moteur, d'activités de loisirs (musique, jardinage, barbecue...), bruit des chantiers (bricolage, tonte...) doit respecter la bienséance de chacun. Il est donc impératif de ne pas nuire en début de matinée, en soirée, dans la nuit et le week-end.

Le brûlage des végétaux

Alors que l'emploi du feu pour l'incinération des déchets verts (de jardin, de tonte et de taille) était autorisé en certaines périodes de l'année, notamment en automne, il est désormais interdit toute l'année en tout lieu du département de la Haute-Vienne. C'est la volonté des autorités de renforcer la prévention des incendies, comme de préserver la qualité de l'air.

Dans ces objectifs, l'arrêté préfectoral limite le recours au brûlage aux seuls cas qui le justifient (Travaux forestiers et agricoles). Le brûlage à l'air libre des déchets verts étant désormais formellement interdit toute l'année pour tous les particuliers du territoire du département, ceux-ci doivent déposer leurs déchets verts en déchetteries ou procéder à leur broyage.

Notons que cette interdiction de brûlage des végétaux à l'air libre toute l'année s'étend également aux professionnels et aux collectivités locales, sauf à remplir certaines conditions valant exception.



Les plantations

En l'absence d'indications dans les usages locaux, les plantations entre deux propriétés voisines sont règlementées :

Une haie de moins de 2 m de haut doit être plantée à au moins 0.50 m de la limite de propriété et au moins à 2 m pour une haie dépassant 2 m de haut (cf. code civil art. 671 et 673).

Elagage : Les branches qui avancent sur la propriété voisine doivent être coupées à l'aplomb de la limite séparative par le propriétaire de l'arbre. (Cf. code civil art. 673).

Pour les plantations en limite de voirie départementale, se référer au site :

www.haute-vienne.fr/nos-actions/deplacements-routes-covoiturage/vous-souhaitez-effectuer-des-travaux-sur-le-domaine-public-routier?



La préservation de l'environnement

Afin d'éviter la pollution des eaux, la vidange dans la nature des produits d'entretiens et autres liquides nocifs pour l'environnement est strictement interdite.

Tout désherbage doit être effectué par arrachage ou binage, le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.



Le respect des limitations de vitesse

Afin de garantir la sécurité de chacun, piéton, cycliste et automobiliste, respectez strictement les limitations de vitesse sur nos voies communales, départementales, nationales.

Le dépôt sauvage de déchets

Les dépôts sauvages d'ordures, de gravats, de déchets verts sont interdits sur le domaine public. Plusieurs déchetteries sont à disposition sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche. Celles de Saint-Bonnet-de-Bellac et de Magnac-Laval sont les plus proches pour notre commune.

3. La situation à Val-d'Oire-et-Gartempe

La commune de Val-d'Oire-et-Gartempe est très régulièrement confrontée à ces problématiques, à des dégradations de son patrimoine et des incivilités entre ses administrés. Les réclamations, beaucoup trop nombreuses, sont en nette augmentation.

Confrontée à cette recrudescence, la Municipalité fait face avec les moyens légaux à sa disposition.

Beaucoup de problèmes se règlent heureusement à l'amiable, parfois avec l'intervention du Conciliateur de Justice qui le 3^{ème} mardi de chaque mois tient une permanence à la Mairie déléguée de Bussière-Poitevine (s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie pour une consultation). La Municipalité échange et prend contact aussi très régulièrement avec la Gendarmerie qui est présente sur le territoire. Les élus n'ont pas vocation à se substituer à la Gendarmerie, ce n'est pas leur rôle.

En plus des rappels à l'ordre verbaux, et conformément à l'article L.132-7 du Code de la Sécurité Intérieure, des rappels à l'ordre écrits ont été effectués. Le Procureur de la République a été avisé. Une enquête de Gendarmerie a été réalisée sans que celle-ci ne se concrétise par un dépôt de plainte.

Des élus ont reçu une formation spécifique proposée par le Ministère de l'Intérieur et l'Association des Maires de France avec l'aide de la Gendarmerie Nationale par la cellule nationale de négociation du GIGN.

Le bourg centre de Val-d'Oire-et-Gartempe, Bussière-Poitevine, compte aujourd'hui 4 caméras réparties stratégiquement dans le bourg. La gendarmerie sollicite régulièrement la commune pour visionner les enregistrements pour élucider des affaires. La commune étudie actuellement une extension de son réseau.

RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE

Malgré la pandémie qui a perturbé l'organisation des entreprises, et dans la continuité de 2020, conformément aux prévisions et aux objectifs fixés clairement annoncés, la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe a poursuivi sa politique d'investissements et de travaux.

En 2021, comme les années précédentes, ceux-ci ont été réalisés sur la propre capacité de financement de la commune, mais également grâce aux subventions attribuées par l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le Département avec les Contrats de Développement Territoriaux (CTD), par l'Agence de l'eau Loire-bretagne, la Poste, le Fonds National d'Archéologie Préventive et toujours la bonification des dotations attribuée pendant 3 ans suite à la création de la commune nouvelle. **Les investissements 2021 ont été réalisés sans avoir recours à l'emprunt. La commune a donc continué de faire baisser son endettement.**

En 2022, sont déjà programmés : la mise aux normes des stations d'épuration de Darnac, l'aménagement de la Rue Léopold Bourdin et du parking de la Garderie, la création d'un parking au Saut de la Brame, l'aménagement de l'immeuble acquis Place Adrien Girette, la construction de caveaux et aménagement du jardin du souvenir au cimetière de Thiat. La construction de 5 caves dans chacun des 4 cimetières...

A - L'entretien des voies communales et des chemins ruraux.

1. Le Programme de voirie 2021

L'entretien des voies communales (VC) est une dépense obligatoire à la charge de la commune. Le fauchage et l'entretien des bas-côtés est assuré par les services techniques. La SARL CHEZ LATHUS et l'entrepreneur Jean-Luc Bernard sont venus en appui. Le montant de l'intervention est 14 040 € TTC. Délégué au SYGESBEM, le programme de voirie communale 2021 d'un montant de 169 449 € TTC (part du syndicat incluse), hors subvention du Département de 40 % sur le H.T. des travaux, a permis de maintenir en bon état les voies communales ci-après :

Commune de BUSSIÈRE-POITEVINE
 - VC N°31 – Chez Paulet
 - VC N°16 – Chez Mazeraud
 - 2^{ème} Section : Chez Mazeraud > Chez Lathus
 - Voie Comunale : chez Gretoux

Commune de SAINT-BARBANT
 - Voie Communale - La Piderie
 - VC N°4 - Pressigny

Commune de THIAT
 - VC N°4 - Chez Raslaud

Commune de DARNAC
 - VC N°4 - La Butte
 - VC N°6 - De la RD 942 à la RD 107



2. Le point à temps

Des travaux de point à temps ont été réalisés à BUSSIÈRE-POITEVINE (Champ de foire, Moulin de Peytavaud et Chassat) et à SAINT-BARBANT (Lotissement) par l'entreprise TECHNIROUTE de Chauvigny (86) pour un montant de 14 880 € TTC.

3. L'élagage et le curage des fossés

L'élagage : 75 heures ont été consacrées à l'élagage sur les communes déléguées de Saint-Barbant, Darnac et Thiat par l'entreprise VAUZELLE ELAGAGE de PRESSAC (86) pour un montant de 7 226,00 € TTC.

L'évacuation et le conditionnement pour le traitement des branches ont été assurés par nos services techniques.

Le curage des fossés : Le curage de fossés a été effectué sur les communes par le SYGESBEM. L'évacuation de la terre a été faite avec le matériel de la commune par nos services techniques.

4. L'entretien des chemins ruraux

Appartenant au domaine privé de la collectivité, les chemins ruraux font l'objet chaque année d'une attention particulière bien que leur entretien ne soit pas une obligation.

Une convention de 15 jours (montant 4 500 €) a été passée avec l'association de réinsertion Rempart pour l'entretien plus spécifique des chemins de randonnée avec une priorité pour les chemins inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et les parcours Terra Aventura.

En 2021, 631 tonnes de cailloux pour un montant de 11 891,12 € TTC ont été achetées par la commune pour répondre à leur maintien en bon état. Leur mise en place ainsi que le compactage sont réalisés par nos services techniques.

Ainsi, les chemins ci-dessous ont pu bénéficier d'empierrements :

À Bussière-Poitevine
 - Le Chemin de Bellevue (Citerne)
 - Le Chemin de Peytavaud
 - Le Chemin de l'Eco-Entrepôt
 - Le Chemin de Lagemichêne
 - Le Chemin du Moulin Ponty
 - Le Chemin de la Rapine
 - Le Chemin des Folies

À Darnac
 - Le Chemin des Corades

À Saint-Barbant
 - Le Chemin de Loutre
 - Le Chemin de Fond Blanche
 - Le Chemin de Montmerle

À Thiat
 - Le Chemin des landes
 - Le Chemin de La Touche



B - Les investissements de matériels.

À la demande des Services Techniques et pour faciliter certaines tâches, une tondeuse a été acquise auprès de PMV (Poitou Motoculture Vienne) de Montmorillon (86) pour un prix de 2 700 € TTC.

La tondeuse auto-portée étant amortie et commençant à avoir de grosses réparations a été changée.

L'achat a été réalisé auprès des PMV (Poitou Motoculture Vienne) de Montmorillon (86) pour un montant de 34 800 € TTC.



C - Les travaux Val-d'Oire-et-Gartempe

Les panneaux d'entrée de bourg :

À la suite de la création de la commune nouvelle, les panneaux d'entrée de bourg des communes déléguées sur les routes départementales ont été changés. Pris en grande partie en charge par le Département (une partie des panneaux et la pose de tous) qui doit être remercié, la commune a réglé une part résiduelle de 10 200,97 € TTC à SUD OUEST SIGNALISATION.

Les panneaux lumineux d'information :

Comme annoncé dans le bulletin municipal 2021, les panneaux lumineux d'information ont été mis en place. Le coût total de l'opération s'est élevé à 58 344,56 € TTC après interventions de LUMIPLAN (fourniture et mise en place des panneaux) et des entreprises locales AUZANNEAU (plots de fixation) et TDE (câblages électriques).

Les travaux sur la commune déléguée de Saint-Barbant



La réhabilitation de la salle polyvalente :

Après une phase d'étude conduite par l'ATEC, les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente ont débuté fin 2020 et se sont achevés en 2021. Ces travaux ont été réalisés par les entreprises BOUCHARD de Blanzac (87), DIVERNET de Saint Laurent de Ceris (16), ALLIANCE CARRELAGE de Couzeix (87), BRISSIAUD ET FILS de Bellac (87) et EURL MIGNON de Thiat (87), retenues à la suite d'une procédure d'appel d'offre et conduites par le Cabinet DUBOC (Limoges) pour la maîtrise d'œuvre. Le montant des travaux s'est élevé à 84 924,25 TTC avec des subventions de 20 % du Département et 30 % de l'État (DETR) sur le montant HT.

Une nouvelle station d'épuration :

À la suite de dysfonctionnements importants et après décision de l'Agence de l'Eau, la station d'épuration a dû être refaite. À la suite d'une procédure d'appel d'offre, l'entreprise SOTEC (Limoges) a effectué les travaux sous la conduite du maître d'œuvre Conseil Etudes Environnement (Saint Junien 87). L'investissement total s'est élevé à 110 384,74 € TTC avec des subventions sur le montant HT de 40 % de l'Agence de l'Eau et de 30 % du Département dans le cadre des CTD (Contrats Territoriaux Départementaux). La commune de Saint-Martial-sur-Isop, qui est raccordée à la station, a été associée à la décision et à la conduite du projet par l'intermédiaire de son Maire Pierre Bachellerie.

Conformément à une convention mise en place, la commune de Saint-Martial-sur-Isop a pris en charge 30 % de l'investissement résiduel.



Le transfert de l'agence postale à l'intérieur de la Mairie :

Conduit dans le cadre d'une optimisation du personnel, ce transfert a nécessité quelques travaux de sécurisation, de câblages et de rénovation. Les entreprises locales, Fabrice CHEVALIER de Bussière-Poitevine, TDE AUPETIT de Bellac, M. MARSAUDON de Saint-Barbant, E.I. DESROCHES Loïc de Bussière-Poitevine, ont réalisé ces travaux pour un montant total de 16 422.26 € TTC.

Une subvention de 50 % du HT a été attribuée par La Poste.

La réfection des trottoirs :

Dans la continuité du réaménagement du bourg de la commune voisine de Saint-Martial-sur-Isop, une partie des trottoirs est en cours de réfection.

Le projet élaboré par l'ATEC a fait l'objet d'un appel d'offres simplifié, l'entreprise LABBE TP de Confolens (16) a été retenue.

Le montant prévisionnel des travaux est de 18 550.80 € TTC avec une subvention du Département de 7 800 €. Le revêtement final sera mis en place au printemps.





L'aménagement de l'étang des Bregères :

Après l'ouverture du circuit de randonnée de l'étang des Bregères en 2020, les élus de Val-d'Oire-et-Gartempe ont souhaité « dynamiser » l'attrait touristique en mettant en place d'autres activités que celles déjà existantes (pêche et pique-nique).

Le dossier de faisabilité et l'étude ont été confiés à l'ATEC. Des places de stationnement sont prévues le long de la voie communale et un parcours de santé sera créé.

À la suite de procédures d'appels d'offres simplifiés, les Entreprises BMTM de Limoges (87), RONDINO de Savigneux (42) et BP Pose de Chatillon (86) ont été retenues. Les travaux sont en cours d'achèvement.

Le coût prévisionnel de l'investissement, entièrement réalisé sur les fonds propres de la commune, s'élève à 111 297,60 € TTC.

Les travaux sur la commune déléguée de Darnac

Le talus de la Chaume :

À la suite d'un éboulement de la chaussée de la voie communale n° 18 de « La Chaume » située sur la commune de Darnac, un talus a dû être refait. Les travaux préparatoires et l'étude ont été confiés à l'ATEC. À la suite d'un appel d'offre simplifié, l'entreprise SOTEC (Limoges) a été retenue. Le coût de travaux s'est élevé à 27 208,56 € TTC. Une subvention du département à hauteur de 40 % du HT a été attribuée dans le cadre des CTD (Contrats territoriaux Départementaux).



Les travaux sur la commune déléguée de Bussière-Poitevine

Les fouilles Place Adrien Girette :

Dans le cadre de la « Requalification de la Place Adrien Girette et de la rue du Sabotier », une première opération de fouilles archéologiques sans impact financier pour la commune s'était déroulée en Mai 2019. Une nouvelle prescription a été notifiée à la commune le 10 novembre 2020. Retenues à la suite d'une procédure d'appel d'offres, les sociétés EVEHA (Limoges) et PASQUIER & FILS (Limoges) ont procédé à une nouvelle opération qui s'est déroulée fin mai 2021. Le coût de cette opération s'est élevé pour la commune à 60 738,80 € TTC. Une subvention pouvant atteindre 50 % du montant HT a été sollicitée auprès du FNAP (Fonds National d'Archéologie Préventive). L'attribution de cette subvention fait l'objet d'une décision du Ministère de la Culture.



La démolition des immeubles rue du Sabotier :

Les immeubles situés au 1 de la Rue du Sabotier faisaient l'objet d'un arrêté de péril imminent. Un arrêté accordant un permis de démolir a été pris le 05 septembre 2019 après avis et recommandations des Bâtiments de France. Un arrêté portant dérogation à l'interdiction de destruction d'habitats d'espèces animales protégées (Hirondelles) a été pris par le Préfet le 24 décembre 2020. À la suite de ces longues procédures les immeubles ont été démolis.

Après consultations des propositions faites, l'entreprise SOTEC de Limoges a été retenue pour cette opération. Le coût de cette démolition s'est élevé à 37 949,59 € TTC.

L'espace libéré sera, comme demandé par les Bâtiments de France, végétalisé dans le cadre de la requalification de la place Adrien Girette.

Les travaux sur la commune déléguée de Thiat

Le pont de Massugeon :

Situé sur les communes de Lathus Saint Rémy (86) et de Thiat, le pont de Massugeon a été en partie restauré. Entièrement financés à part égale par les Départements de la Vienne et de la Haute-Vienne, ces travaux de restauration (215 000 €), ont permis en 2021 de refaire et d'étanchéifier la chaussée, de nettoyer et de rejoindre les maçonneries et de dévégétaliser les perrés.

Une nouvelle intervention est prévue pour terminer les travaux entrepris.

La commune déléguée de Thiat ayant fait l'objet d'un investissement important lors de la mise en place de la commune nouvelle avec la création d'un gîte de grande capacité, aucun autre investissement important n'a été programmé et effectué en 2021.



Les 38e journées européennes du patrimoine, se sont déroulées les 18 et 19 septembre 2021 autour du thème : « Patrimoine pour tous ».

Les communes déléguées de Darnac et Saint-Barbant y ont participé pour la première fois.



A Darnac :

L'association des châteaux du Val de Brame a ouvert le site de la Côte-au-Chapt à la visite à l'occasion de ces journées. Sous la pluie, le samedi, ce sont les habitants et quelques voisins de la Côte-au-Chapt qui ont inauguré la première visite guidée. La belle tour du 14^{ème} siècle et les vestiges du logis renaissance ont revécu pour quelques instants les fastes de leur époque sous l'égide des guides bénévoles de l'association.

Michaël THOURY, vice-président de l'association des châteaux du Val de Brame

N'hésitez pas à contacter l'association au 06 87 84 45 13 ou chateauxduvaldebrame@gmail.com si vous voulez profiter d'une visite des lieux ou adhérer.

A Saint-Barbant :

S'appuyant sur une exposition de photos et de documents mis en place dans l'église et dans la salle polyvalente, la découverte du petit patrimoine rural local et des personnages emblématiques de la commune (Saint-Boulinot et Fernand Foureau) était proposée par Georges Rey, Maire délégué. Malgré un temps peu favorable, les visiteurs ont manifesté un grand intérêt sur ces découvertes. Une rencontre totalement fortuite avec le Maire de Cieux qui organisait une visite du parcours du tramway jusqu'à Saint-Barbant et Bussière-Poitevine a complété ces journées.



Pêche de l'Etang des Bregères :

C'est après une longue attente de 12 ans due à des problématiques administratives et de mise aux normes qu'est intervenue le 27 novembre 2021, après accord de l'administration de tutelle, la pêche de l'Etang communal des Bregères.

Bénéficiant de l'expérience des plus anciens, aidés par les services techniques de la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe et le pisciculteur, c'est près de 40 bénévoles qui ont œuvré à cette opération. La Municipalité remercie l'ensemble des intervenants pour leur engagement, leur investissement et leur aide qui ont permis, tout au long de la semaine précédant l'événement, que celui-ci se déroule dans les meilleures conditions.

Les nombreux visiteurs ont pu durant la matinée admirer de très beaux spécimens de silures, carpes, gardons et anguilles.

Après 5 heures d'effort, 2 tonnes de gardons, 1 tonne de carpes et des anguilles ont été réintroduites dans l'étang qui déjà avait retrouvé le niveau nécessaire pour ce repoissonnement.

Avant de remiser les matériels pour un prochaine pêche, les intervenants se sont retrouvés pour un casse-croûte très mérité et se sont donné rendez-vous dans 2 ou 3 ans.

Georges REY - Maire délégué de Saint-Barbant

En 2014, pour développer l'attractivité de leur centre bourg et créer les conditions du maintien des commerces existants, les élus de la commune de Bussière-Poitevine ont engagé une réflexion concernant l'aménagement de la Place Adrien Girette.

Le cheminement du dossier a été long et parfois compliqué dans la coordination des nombreux intervenants. Les contraintes se sont multipliées (fouilles, diagnostic assainissement, permis de démolir, destruction de nids d'espèces protégées...) engendrant des périodes d'instructions et de traitement importantes.

Les obstacles ayant été surmontés, les travaux d'aménagement maintes fois évoqués devraient démarrer en 2022.

La requalification de la place Adrien Girette, concerne principalement trois espaces : La Place, la rue du Sabotier et la rue Eugène Gaillardat.

LA PLACE ADRIEN GIRETTE

Les objectifs et les orientations générales

- 1 - Une place avec plus de caractère et moins routière.
- 2 - Une place plus piétonne avec des stationnements moins « gourmands ».
- 3 - Une grande place avec une organisation des espaces cohérente.
- 4 - Une grande place plus conviviale avec des espaces bien définis.

Les principes

- 1 - Amélioration des contours de la place : trottoirs plus larges tenus par des bordures de qualité à l'aspect soigné, sols plus lumineux, pieds de façade plus aérés.
- 2 - Mise en valeur de l'église : parvis soigné et piétonnier intégré à une placette au sol différencié des chaussées, socle vert, axe visuel dégagé depuis l'autre côté de la place comme depuis la rue principale, circulation véhicule en sens unique sortant.
- 3 - Création d'un jardin au sein de la grande place : espace d'accueil, de pause, écrin pour l'église, « liant » de part et d'autre de la place, caractère jardiné (lignes de fleurs à bouquet ou de jardins de curé).
- 4 - Transformation de la route départementale en rue principale ou petite avenue : largeur réduite à 6m de fil d'eau à fil d'eau, larges bandes pavées avec caniveau de part et d'autre de la chaussée.
- 5 - Réorganisation du stationnement : disposition en bataille, arrêt minute côté pharmacie, accessibilité PMR des commerces, places PMR.

LA RUE DU SABOTIER

Les objectifs

Mieux relier la Place Adrien Girette et la Place de Mothern et remédier à la perte d'une volumétrie bâtie.

Les principes

Création d'une rue piétonne et adoucissement de la démolition des immeubles situés au 01 et 03 en végétalisant l'espace.

LA RUE EUGENE GAILLEDAT

Les objectifs

Mieux relier la Place Adrien Girette et la Mairie

Les principes

Création d'un large trottoir côté habitations, reprise de la chaussée et mise en valeur la Mairie.





Rue du Sabotier

- * piétonne
- * dans la continuité de la placette de l'église
- * jardinée

Placette de l'église

- * «place dans la place»
- * perspective vers l'édifice valorisée
- * matérialisée avec un revêtement différencié de chaussée (bicouche beige)
- * carrossable (sens unique sortant)
- * marché hebdomadaire

Parvis de l'église

- * piéton
- * réhaussé (2 marches)
- * en lien avec le nouveau jardin et le Monument

Jardin

- * écran pour l'église
- * «lien/liant» pour la place de part et d'autre de la RD942

Coeur de place

- * espace ouvert
- * stationnement + foire + festivités
- * organisation perpendiculaire à la rue pour ménager des fenêtres visuelles nord/sud, vers les façades

Plan masse

Larges trottoirs tout autour de la place

- * sol soigné lumineux (béton sablé)
- * unité de traitement sur toute la périphérie

Liaison piétonne

- * sol différencié (pavage granit)
- * espace protégé réhaussé +2cm

Large trottoir + terrasse café

- * sol soigné en pied de façade (béton sablé)
- * trottoir confortable
- * terrasse intégrée au trottoir



Les dates de l'élection présidentielle de 2022 seront pour le premier tour le **dimanche 10 avril 2022**, et pour le deuxième tour le **24 avril 2022**. Pour y participer, il faut être inscrit sur les listes électorales et effectuer les démarches en mairie, avant le 31 décembre 2021.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

Pour voter, vous devez prouver votre identité. Au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élue local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée

par les autorités militaires

- Permis de conduire (en cours de validité)
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.

À savoir :

- La carte électorale n'est pas une pièce d'identité. Elle n'est pas obligatoire pour voter.
- Dans une commune de moins de 1 000 habitants, la pièce d'identité n'est pas obligatoire, mais en cas de doute, le président du bureau de vote peut vous demander de prouver votre identité par tout moyen.

Depuis le retrait effectif du Royaume-Uni hors de l'Union européenne du 31 janvier 2020, les ressortissants britanniques résidant sur le territoire de l'UE ont perdu la citoyenneté européenne.

De ce fait, et sauf s'ils possèdent également, par ailleurs, la nationalité de l'un des 27 états membres de l'UE, ils ont cessé d'être électeurs pour les élections au Parlement européen et les élections municipales.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à vous adresser au secrétariat de votre Mairie déléguée.



L'avenir d'un pays et à fortiori d'une commune est dans sa jeunesse. La commune de VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE enregistre une baisse régulière des enfants âgés de 0 à 14 ans (moins 18,84 % en 10 ans). Cependant le pourcentage (10 %) dans la population totale est relativement stable (10,10 %)*.

La garde des enfants.

Dès la naissance de leur enfant, les jeunes parents sont souvent confrontés à leur garde. La commune souffre d'un déficit pour la garde des enfants.

Seules deux assistantes maternelles agréées sont actuellement en activité sur la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe:

- Madame Brigitte DUPORT- HAFFRAY à Darnac Tél : 06 73 34 79 19

- Madame Françoise GRANSAGNE à Bussière-Poitevine Tél : 05 55 60 85 52 / 07 50 45 05 19

L'école.

Dans les territoires ruraux, l'école est souvent le dernier service public.

La commune de Val-d'Oire-et-Gartempe a encore la chance d'en avoir une à Bussière-Poitevine et d'avoir les moyens financiers pour répondre à son fonctionnement et à son évolution. Car une école qui ferme, c'est un village qui meurt. La commune investit régulièrement dans des équipements nouveaux (ordinateurs, tablettes, vidéo projecteur, écran numérique...), aménage (réhabilitation école du haut, équipement de la cantine...) et développe ses installations (City Stade, jeux dans les cours d'école...).

Elle s'efforce de répondre aux sollicitations du corps enseignant (déplacements en car pour la piscine, le cinéma, les visites pédagogiques...) et des parents d'élèves quand les demandes sont fondées, acceptables et réalisables.

L'inscription à l'école.

L'école est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Les parents doivent y inscrire leurs enfants. L'inscription se fait à la mairie de Bussière-Poitevine avec le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant et un justificatif de domicile.

Les effectifs.

Les effectifs sont relativement stables, l'école de Bussière-Poitevine comptait 88 élèves en septembre 2021, puis 93 à la rentrée de novembre, répartis en 4 classes sur 2 sites. 5 enseignantes engagent les enfants dans la construction de leurs parcours éducatif et scolaire et sont assistées par 3 AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) et 1 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) salariée de la commune.

L'école « du bas » Route du Dorat est composée de 2 classes :

- les enfants de la section et de la moyenne section de maternelle (24 élèves).

- les enfants de la grande section de maternelle et du CP (19 élèves).

L'école « du haut » ou école du Champ de Foire est également composée de 2 classes :

- les enfants du CE1-CE2 (27 élèves).

- les enfants du CM1 -CM2 (23 élèves).

Les horaires de l'école.

La semaine scolaire se déroule sur 4 jours les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 09h à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (les enseignantes accueillent les enfants 10 minutes avant l'horaire indiqué).

La cantine.

Un service de restauration scolaire est mis en place et géré par la commune. En moyenne, 75 enfants fréquentent chaque jour la cantine. Ils sont actuellement répartis dans 3 salles.

Les repas sont préparés sur place et distribués aux enfants par 4 employées de la commune.

Le tarif est de 2,35€ par repas.

Les aliments, achetés par la commune, proviennent en partie des commerces et des producteurs locaux.

La garderie municipale en période scolaire.

Ayant pour objet d'accueillir les enfants scolarisés à l'école, la garderie municipale est un service proposé par la commune de Val-d'Oire-et-Gartempe sous la responsabilité de son Maire. Le matin les enfants sont accueillis à partir de 7h15 jusqu'à 09h00 et le soir de 16h30 jusqu'à 18h30 par une employée de la commune.

Le tarif de la garderie est fixé à 3,50€ par enfant et par journée avec un maximum de 40€ par mois et par enfant à partir de 12 jours.

Pendant les vacances, un service de transport en car est mis en place à destination du centre aéré du Dorat. Les enfants peuvent être accueillis à la garderie de Bussière-Poitevine avant le départ le matin et à leur retour le soir.

Le collège.

A la sortie du CM2, les élèves sont scolarisés au collège. En 2021, 11 élèves de CM2 de l'année scolaire 2020-2021 sont scolarisés en 6^{ème} au collège du Dorat et 1 élève est scolarisé au collège de Bellac.

*Source INSEE Recensement population 2018

Associations de Thiat

CLUB DES AÎNÉS

Gisèle FOURNIER 05.55.60.08.50
gis.fournier@free.fr
Christiane LANTIGNIER 05.55.68.49.71
christiane.lantignier@live.fr

A.C.C.A.

Jean-Pascal ROY
LAVAUD J.P. (secrétaire)
05.55.68.41.47 / 06.72.70.67.19
jeanpaul.lavaud87@orange.fr

ANCIENS COMBATTANTS

Jean-Pierre MASSONNAUD 05.55.60.30.91

ASSOCIATION « SPORTIVE ET LOISIRS »

Francis PLAT 05.55.68.43.29
christiane.lantignier@live.fr

ASSOCIATION « THIAM ÉTOILÉ »

Nicolas COURTIoux
nicolas@courtioux.com

THIAM TONIC

Gymnastique lundi 15h15-16h15 mairie
Yoga mercredi 18h-19h15 mairie
Anne-Marie ALLINE 06.50.65.94.59
anne.marie.alline@gmail.com

ASSOCIATION DES SENTIERS THIAMONS

Johan BRUGIER / Arnaud BRUGIER
06.03.97.73.68
arnaud.brugier@laposte.net

STE PÊCHE THIAM - ORADOUR - AZAT

Roland SALE 05.55.68.24.56

COMITE DE JUMELAGE « LES AMIS DE RIEDESELTZ »

Francis PLAT 05.55.68.43.29
christiane.lantignier@live.fr

COMITE DES FÊTES

Maxime ARRIAS 07.86.72.47.03
maxime-arrias@outlook.fr

Associations de Saint-Barbant

Comité des Fêtes

Organisation fête des Bregères
SEGUY Christine 06.66.70.49.87
dominique.seguy87@orange.fr

Société de Pêche

Pêche - concours
DESPLOMBINS Bernard 05.55.60.32.31
Philippe Charron : philippecharron@wanadoo.fr

Grappe d'Or

VERDONCKE Gérard (vice-président)
07.68.74.78.06

A.C.C.A. / Chasse - Ball-trap

RICHARD Yves 06.64.15.95.47/09.81.60.52.27
richard.yves@bbox.fr

Associations de Darnac

A.C.C.A.

JONQUET Stéphane 06.07.19.99.30

Comité des Fêtes

LONDEIX Colette : 05.55.68.47.66
LAVLETTE Damien (vice-président) 07.89.89.14.61

La Boule Darnachaud

GRAVELAT Christophe 06.08.83.99.15
carine.deschamps87320@orange.fr

Les Chênes d'Automne

RICHARD DE LA TOUR Anne : 05.55.68.40.16
peyrazet.pierre@orange.fr

Melting Pot

MORRIS Mavis 05.55.68.40.77
mavis.morris@orange.fr

Association d'Aménagement Foncier

COURTIoux Gérard 06.32.03.85.59



Associations de Bussière-Poitevine

Comité de la foire aux reproducteurs ovins

Foire aux Béliers tous les ans, voyages
Jean-François MAISONNIER 05.49.48.24.24
marie.poursat@sfr.fr

Médiathèque Ferdinand Duchêne

Livres, DVD, CD, documentaires, accès internet, WIFI
Inscription gratuite
Sylvie BARGEHR 05.55.68.46.99
yvan.bargehr@orange.fr

Be Creatif

Activités Manuelles (Patchwork, Peinture, Tricot, Couture...)
Jeudi 10h30-16h
Maggie BAXTER 05.55.68.21.40
magsbaxter@live.fr

ACCA

Association Communale de Chasse Agréée
Chasse, Choucroute, Vide Grenier, Moules Frites
Jérôme AUZANNEAU 06.85.05.73.24
jerome.auzanneau0891@orange.fr

AEBP

Anciens Élèves de Bussière-Poitevine
Retrouvailles anciens élèves, soirée Cabaret, voyages
Bernard RENAUDIE 05.55.31.27.51/06.87.44.61.21
bernard.renaudie@wanadoo.fr

Amis de Mothern

Liens d'amitié avec Mothern (Alsace)
André DUBOIS
mairie.bussiere.poitevine@wanadoo.fr

A.S.B.P.

Association Sportive Bussière à Pied
Athlétisme 5 à 16 ans (samedi après-midi),
Jogging (lundi soir et samedi matin)
Course pédestre annuelle « Les Foulées de BP »
Marche (mercredi 14h et 1^{er} dimanche de chaque mois à 9h)
Jean-Paul CAUZZI 05.55.68.41.87/06.82.20.81.51
jean-paul.cauzzi@wanadoo.fr

Association d'Animation Touristique

Promotion du tourisme à Bussière-Poitevine
Randonnée et repas champêtre
Jacqueline HEBRAS 05.55.68.42.88

Club de l'âge d'or

Jeux et goûters (le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois)
Sylvie BARGEHR 05.55.68.46.99
yvan.bargehr@orange.fr

Association Arc en Ciel (Rainbow)

Brocante caritative pour l'aide aux animaux
Les mercredis et 1^{er} samedi de chaque mois (10h – 17 h)
107, avenue de la Libération - Bussière-Poitevine
Présidente : Lilian CROSSLEY
liliancrossley@yahoo.com

Comité de la Foire Ovine

Foire à la laine
Joël DUBOUCHAGE 06.22.07.58.73

U.S.E.P.

(Union Sportive de l'Enseignement du primaire)
Financement des activités scolaires, Fête de l'école
Carole SUI-SENG
(École : 05.55.68.46.15)

AAPPMA

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
Pêche, Animation scolaire, concours
Bernard DESPOMBINS 05.55.60.32.31
Philippe Charron : philippecharron@wanadoo.fr

ACLBP

Association Cycliste Limoges Bussière-Poitevine
Course cycliste
Bernard PAILLER 05.55.68.45.11
bernard.pailler0439@orange.fr

Amicale motocycliste

Club de moto et organisation d'un trial
Marylène SABOTIER 05.55.68.48.04
marylene.sabotier1@orange.fr

Anciens Combattants

Commémorations
Jean-Louis RANGER
05.55.68.42.10

Club de loisirs

Cardio (lundi de 19h45 à 20h45)
Danse pour les enfants (entre 17h et 19h)
Step (mercredi de 19h à 20h)
Gym (mercredi de 20h à 21h)
Marylène SABOTIER 05.55.68.48.04
marylene.sabotier1@orange.fr

Chorale Méli-Mélie

Chorale le lundi après-midi
Liliane BAUDOIN
05.55.60.30.45

Club de Tennis

Réservation et clefs au Panier Sympa
05.55.68.43.73
Président : André DUBOIS



Les Anciens Elèves de Bussière-Poitevine

Plus d'une trentaine d'Anciens Elèves ont pris part à cette escapade, maintes fois reportée, le 18 septembre 2021 à Brantôme, la petite Venise du Périgord Vert... dans une boucle de la Dronne, une ville d'art et de traditions, chargée d'histoire...

Après une halte technique « café chocolat », la matinée était consacrée à remonter le temps, Les Anciens élèves, à l'écoute du guide touristique Alex, déambulaient dans l'un des plus beaux villages de France, au travers des légendes, des places et des ruelles pavées de Saint-Jean de Côte, les haut-viennois découvraient : le Château de la Marthonie, l'Eglise St-Jean-Baptiste, le Pont médiéval, le Moulin du prieuré, la source de l'Amour, etc.

Après avoir remercié le guide, la troupe se dirigeait vers un autre point d'intérêt gastronomique, la Ferme Auberge « Un Goût de Nature » de Condat sur Tricout, où l'accueil convivial des Aubergistes était chaleureux et présageait un bon repas périgourdin « pantagruélique »...

A l'issue du déjeuner et de quelques emplettes dans la boutique des produits de la ferme.



Les gourmets et gourmands à la peau du ventre bien tendue, regagnaient les quais de Brantôme et embarquaient sur un bateau à faible tirant d'eau, pour une mini-croisière sur la Dronne, commentée par Barbara, la batelière, dont l'humour décoiffant était raccord avec l'histoire et des passagers hilares...

Une belle rencontre de l'avis de tous... Michel égrenait sur son diatonique des airs traditionnels en harmonie avec la verte vallée, la rivière, les ponts et les gabares...

Après avoir débarqué sur la terre ferme et visité l'exposition ARTenciel de peintures, l'Abbaye bénédictine, l'Abbatiale Saint-Pierre, les quais, parcs et jardins, c'est vers dix-sept heures que les limousins regagnaient le car pour un voyage retour sous la pluie.

Renseignements : 06 87 44 61 21 – bernard.renaudie@wanadoo.fr

Arc-En-Ciel

Arc-en-Ciel/The Rainbow Association Charity Shop a été fondée en 2016 pour récolter des fonds pour le bien-être animal. Nous ne reléguons pas les animaux, mais soutenons d'autres associations directement impliquées dans le bien-être animal. Vous pouvez découvrir les associations que nous soutenons sur notre site internet et sur notre page Facebook.

Nous avons des bénévoles anglais et français, tous heureux de pratiquer l'une ou l'autre des langues, et vous pouvez trouver toutes sortes de trésors dans notre boutique - mercerie, cartes de vœux, vêtements, des rideaux, du linge de lit, des serviettes, des bijoux, des sacs à main, de la vaisselle, de la verrerie, des ustensiles de cuisine, des peintures/images, articles électriques et de nombreux livres en anglais et en français.

Notre café vend des petits déjeuners cuisinés, des sandwichs, des toasts et d'autres plats délicieux, et nos gâteaux faits maison sont toujours populaires, nos charmants clients français les adorent.

Vous trouverez un accueil chaleureux et convivial à Arc-en-Ciel/Rainbow - et nous sommes toujours heureux de trouver de nouveaux amis.

Nous sommes ouverts le mercredi de 10h à 16h, le café ferme à 15h.

Numéro de charité : W87 1000992

Adresse : 107 Avenue de la Libération, 87320, Bussière Poitevine

Site Web : rainbowassociationcharityshop.org

Facebook : The Rainbow Association Charity Shop

Association Cycliste Limoges Bussière Poitevine (A.C.L.B.P)

Eh oui le Prix cycliste de la St Maurice a pu avoir lieu le 19 septembre.

L' A.C.L.B.P s'en réjouit d'autant plus que depuis 2 ans il n'avait pu se faire soit à cause des travaux ou de la pandémie. Chacun de nous a retrouvé avec plaisir les Bussiérauds et Bussiéraudes qui sont toujours présents à nos côtés pour nous aider et pallier les soucis de dernière minute. Un grand merci à eux, ainsi qu'aux commerçants, commerçants et coureurs qui ont animé le bourg et agrémenté cette journée un peu triste de l'automne pointant le bout de son nez.

Nous espérons pouvoir nous retrouver en 2022.



Club des loisirs de Bussière-Poitevine

Après un arrêt de toutes ses activités depuis mars 2020 en raison du contexte sanitaire, le club a redémarré l'activité GYM le 22 septembre ; une séance le lundi, Gym Douce, et une séance le mercredi, Gym Tonic – à partir de 14 ans - MIXTE.

Renseignements, horaires, adhésion : <https://val-doire-et-gartempe.fr/fr/>

Pour l'activité Danse (enfants) qui n'a pas pu être reconduite, le club reste ouvert aux éventuelles demandes pour la mise en place de stage durant les congés scolaires.



Club moto de Bussière-Poitevine

Les activités de compétition moto (TRIAL) ont pu redémarrer à compter de septembre 2020 dans le respect des protocoles sanitaires appliqués par la fédération française de motocyclisme.

L'équipe de commissaires de Bussière s'est donc déplacée sur plusieurs épreuves dont les championnats du monde de Trial à Charade et Cahors (juillet et août 2021) et le championnat de France Trial d'Allasac en septembre 2021.

Projet 2022 : organisation d'une journée d'entraînement Trial

Contact : 06 87 24 24 56



Comité des Fêtes Saint-Barbant / Saint-Martial-sur-Isop

Suite à la COVID 19 nous avons passé une période pauvre en manifestations.

Le Comité des Fêtes de Saint-Barbant / Saint-Martial-sur-Isop a alors décidé d'organiser la fête de l'étang des Bregères, le 10 juillet, en prenant toutes les mesures sanitaires nécessaires pour recevoir le public.

Malgré une journée un peu fraîche pour un mois de juillet, tout s'est très bien déroulé avec un repas le midi, un loto, un concours de pétanque, une restauration rapide le soir, un bal et bien sûr un magnifique feu d'artifice sur l'étang.

Durant cette journée, nous avons eu moins de monde que les autres années, ce qui est normal mais il fallait relancer la fête pour que les gens se retrouvent et recommencent à sortir.

Christine Séguy, La présidente

Comité des Fêtes de Thiat



Après de nombreux mois difficiles pour les raisons sanitaires que nous connaissons tous, en décembre 2020, le comité des fêtes de Thiat a égayé le village en décorant les sapins.

Une fête de Noël nouvelle a été réalisée.

À la plus grande joie des petits et grands, le Père Noël accompagné de ses lutins a fait un détour dans sa tournée par les hameaux et le centre bourg pour distribuer cadeaux aux enfants et chocolats aux plus grands.

Un grand merci à ce Père Noël et à ses lutins d'être venus chez nous avec des moyens de locomotion plus adaptés à la campagne qu'au ciel. La manifestation fut renouvelée en décembre 2021, après la rédaction de cet article.

Puis en mai le comité des fêtes a repris ses activités habituelles. Et c'est ainsi que le 13 Juillet a eu lieu la fête de l'été renommée pour la circonstance « Fêtes des Retrouvailles ». Quelle ambiance !

Repas festif, chanteuse extraordinaire (Bravo Stéphanie), un DJ au top... Et une invitée surprise : la pluie, disons plutôt des trombes d'eau qui n'ont en rien gâché l'envie de se retrouver pour faire la fête !

Quelle joie de manger, chanter, danser sous la pluie et prendre des bains de boue. Au milieu de la fête le ciel s'est éclairé de gerbes bleues, rouges, vertes, jaunes et multicolores... Le feu d'artifice, évidemment, grandiose (merci à la commune de nous avoir offert toutes ses lumières dans la nuit pluvieuse).

Le comité des fêtes a aussi retrouvé son tombereau qui dormait à la belle étoile depuis longtemps. Après l'avoir mis au sec dans une grange, de nombreux bénévoles lui ont redonné son clinquant : ponçage, remplacement de parties en bois, peinture. Il sera sorti en grande pompe, fleuri et mis en place pour enjoliver le village et que chacun puisse l'admirer.

Je tiens, pour tous ces joyeux moments de convivialité, à remercier tous ceux qui ont participé à ces manifestations par leur présence, leur aide et leur soutien.

Le Président du Comité des Fêtes, Maxime Arrias

Artistiques

ANDRÉ Claude / VERRE EN FUSION
8, Place Adrien Girette BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.76.32.73
claude@claudeandreglass.com

ANDRÉ Hélen / VERRE AU CHALUMEAU
8, Place Adrien Girette BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.76.32.73
info@enchantedcobwebs.com

BONNET Nicole / ARTISANAT DU CUIR
2, La Barre du Mas Vignan BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.68.49.09

MAISONNIER Jean-Luc
PEINTURE SUR TOILE, PORTRAITS
35, Rue Henri Jourdain BUSSIÈRE-POITEVINE
06.59.41.55.27
jeanlucmaisonnier@gmail.com

SONIGO Renato / MAGICIEN
27, Rue Henri Jourdain BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.68.41.31
renatomagicien@hotmail.com

TRICAUD Daniel / TOURNEUR D'OBJET EN BOIS
10, Chez Lathus Bas BUSSIÈRE-POITEVINE
06.58.10.17.78

Mc CLOUD Elric & Sue / LE PALAIS DU ROCK
107, Avenue de la Libération BUSSIÈRE-POITEVINE
06.30.11.74.33
minxcook@aol.com



Immobilier

BRIE Elina / CONSEILLÈRE IMMOBILIÈRE Iadfrance
12 Chez Mazereau BUSSIÈRE-POITEVINE
06.74.52.93.50
elina.brie@iadfrance.fr

COLE Kevin / CONSEILLER IMMOBILIER LEGGETT
31 chez Lathus Bas BUSSIÈRE-POITEVINE
06.02.36.36.56
kevin.cole@leggett.fr



Alimentation

Réseau bienvenue à la ferme BARDEAU Yannick
« La Petite Vache Rouge »
Vente directe de viande limousine de plein air
Le Chiron / THIAT
05.55.68.45.25 / 06.42.59.55.80
yannick.bardeau@orange.fr

LES CAVES DE PURCY
Vins, Champagne, Cubis, Paniers Garnis, Miel, Foie gras
Le Bourg / DARNAC / demousseau.veronique0959@orange.fr
05.55.60.31.09 / 06.82.73.27.37

LAMY Jocelyne / MARAICHAGE « Le Potager de Boissonnet »
7, Chez Boissonnet BUSSIÈRE-POITEVINE
06.52.07.75.23

GUITTENY Antoine / PAIN AU LEVAIN BIO
5, Les Champs BUSSIÈRE-POITEVINE
07.85.50.83.74 / lafermedeschamps@laposte.net

MOULIN DE BRAM / Minoterie LAVAUD
Farine boulangère et nourriture volaille
Moulin de Bram / THIAT
05.55.68.41.72 / 06.72.70.67.19

« LE JARDIN DES CLIES »
Horticulture - Maraîchage
Les Clies THIAT
07.78.82.84.46
pascal86123@mie.com



GAEC PALMERO Vente viande bovine et ovine bio
Chez Sapinaud SAINT-BARBANT
05.87.77.99.54 / alfredo_palmero@hotmail.com

MONTY BUTCHER / Produits Artisanaux Ecosais
Bœuf, Agneau, Porc élevés sur place
chez Durand SAINT-BARBANT
09.65.10.28.06 / 06.84.42.68.89
sales@montybutcher.fr

RATEAUD Jean-Michel / BOUCHERIE - CHARCUTERIE
12, Place Adrien Girette BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.68.42.69 / 06.68.58.74.38

RIGAUD Sylvie & Marc ALIMENTATION PANIER SYMPA
Dépôt Pressing
13, Place Adrien Girette BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.68.43.73

Réseau bienvenue à la ferme ROSSI Florence
Fromage de Brebis lait cru, yaourts, fromages blancs
1, le Grand Chemin BUSSIÈRE-POITEVINE
06.79.11.96.25 / brebilierezinzin@orange.fr

TEXIER Arnaud / BOULANGERIE - PÂTISSERIE
78, Avenue de La Libération BUSSIÈRE-POITEVINE
05.87.77.95.78

« LE VERGER DE DARNAC » Vente de fruits et légumes
8, Rue du Lavoir DARNAC / 06.49.09.50.93

Animaux

ALLEN Susan / Produits alimentaires pour chevaux
1, La Caline BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.76.38.04 / susanallen.333@gmail.com

DOGGY & Moggy Holidays
Pension et hydrothérapie pour animaux de compagnie
Le Chêne Vert / THIAT
05.55.60.27.79 / josie@doggydoggyholidays.fr

LIMOUSIN DOG TRAINING / Éducation Canine
31, rue d'Argancy BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.68.67.56 / 06.04.47.35.19
limousindogtraining@hotmail.com

SAUMONT Mathilde
Élevage du Lin / Élevage de poneys de sports
La Touche / THIAT
05.55.68.41.89



Bâtiment

A.L.D. / Plombier Chauffagiste / 7jours sur 7
Le Bourg / SAINT-BARBANT
05.55.47.62.79 06.78.64.64.12
viennedpanneur@yahoo.fr

SARL AUGRY Sébastien
TRAVAUX DE PEINTURE - PAPIER PEINT
2 bis, La Fétilière BUSSIÈRE-POITEVINE 05.55.68.22.25
06.78.64.64.12 sebastien.augry70@orange.fr

AUZANNEAU Jérôme / MAÇONNERIE GÉNÉRALE
1, Chez Lathus Haut BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.68.33.71
jerome.auzanneau0891@orange.fr

AYTON Georgia / PLÂTRERIE - RÉNOVATION
24, Le Bouchage BUSSIÈRE-POITEVINE 06.11.16.92.96

CHARLESWORTH Howard / RCC 87
MAÇONNERIE GÉNÉRALE
3, Maison Rouge BUSSIÈRE-POITEVINE 05.55.60.23.70
06.85.43.13.58 / rcc87@live.fr

CHAUMEIL Jean Luc / ASSAINISSEMENT - TERRASSEMENT
3, La Palinière BUSSIÈRE-POITEVINE
06.75.95.59.08 / 05.55.68.49.48
www.chaumeil-tp.com

CHEVALIER Fabrice / MENUISERIE
3, Rue Eugène Gailledrat BUSSIÈRE-POITEVINE
06.23.29.77.40
fabrice.chevalier7@orange.fr

CORKILL Callin John / INSTALLATION ÉLECTRIQUE
Le Breuil THIAI
05.55.60.48.63 / 06.79.66.38.22
john.corkillcallin@gmail.com

CURTO Antoine / BÂTIMENTS, TRAVAUX PUBLICS
59, Rue Henri Jourdain BUSSIÈRE-POITEVINE
06.24.69.22.51
a.curto@sfr.fr

E I DESROCHES Loïc
PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ELECTRICITÉ
6, rue du Commandant BARLIER
BUSSIÈRE-POITEVINE
07.89.46.00.22

Banques - Assurances

CREDIT AGRICOLE / BANQUE ASSURANCES
69, Avenue de la Libération BUSSIÈRE-POITEVINE
05.87.59.05.65

LA POSTE / Distribution courrier, banque
Place Adrien Girette BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.68.40.74

DUPONT Christian / PEINTURE
26, Villeneuve BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.60.07.66

GRAVELAT Christophe / TRAVAUX DE COUVERTURE
5 Villars DARNAC
06.08.83.99.15

LEBLANC Stéphane / SVL BÂTIMENT GÉNÉRAL
12, Val de Chaume BUSSIÈRE-POITEVINE
07.78.52.70.06
svleblanc@sfr.fr

MARCHADIER Patrick
RÉPARATION ET INSTALLATION DE MACHINES AGRICOLES
Route d'Asnières SAINT-BARBANT
05.55.60.40.30

MARSAUDON Joël / TRAVAUX DE PEINTURE
La Grange Chatain SAINT-BARBANT
05.55.68.44.43

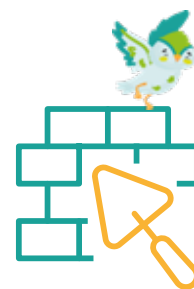
MIGNON Nathanaël / PLOMBIER, CHAUFFAGISTE
Saint Germain / THIAI
06.01.22.47.16
eurl.mignon@gmail.com

NICOLAS Jean Pierre / MAÇONNERIE GÉNÉRALE
Chez Rasleau / THIAI
05.49.91.13.30 / 06.83.52.33.03
jeanpierre-nicolas@orange.fr

PHILLIPSON Peter / MENUISIER
DARNAC
06.08.23.74.91

SCHUSTER-LAMMAS
GÉNÉRAL BUILDING SERVICE MAÇONNERIE
Le Chêne Vert / THIAI
05.55.60.27.79
seanlammas@yahoo.co.uk

WATERHOUSE Peter
PETIT BRICOLAGE - MULTISERVICES
ACHAT VENTE DE MÉTAUX
La Reux BUSSIÈRE-POITEVINE
07.81.06.12.70



LAUNAY Nicolas / ASSURANCE ALLIANZ
96, Avenue de la Libération BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.68.43.09



Bar - Restauration - Salon de thé

DOSSARD Marlène / CAFÉ RESTAURANT DE LA POSTE
27, Rue d'Argancy BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.76.31.67

ETIENNE Michèle / CAFÉ DES SPORTS, PRESSE
7, Place Adrien Girette BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.68.44.41

O REPAIRE DES ARTISTES / RESTAURANT ET CABARET
11, le Repaire BUSSIÈRE-POITEVINE
06.87.59.22.91

SIMPSON Andrew / BAR RESTAURANT « La Parissian »
4, Place Saint Maurice / BUSSIÈRE-POITEVINE
05 87 37 92 17 / 06 85 53 51 85
asimmo@msn.com

LE BAR THIAT
11, Rue Principale THIAT
09.72.63.52.97 / 05.55.47.34.45



BAKER Lise & Paul « Numéro 96 » / SALON DE THÉ
96, Avenue de la Libération BUSSIÈRE-POITEVINE
07.67.51.07.27 / 05.44.25.31.12
info@numero96.fr

TAMBOUR CASSÉ (le) / BAR RESTAURANT
8 Place saint Jean / DARNAC / 09.66.80.32.41
www.tambourcasse.fr

VALENTIN Valérie / LE HANGAR 87 / PIZZERIA, SNACK
12, Val de Chaume BUSSIÈRE-POITEVINE
06.32.30.96.71
valentinvalerie8@gmail.com

McCloud Elric & Sue / Restaurant AMBIANCE ROUTE66
107, Avenue de la Libération BUSSIÈRE-POITEVINE
07.49.66.50.21
minxcook@aol.com



Brocante - Discount

ÉCO-ENTREPÔT / MAGASIN DISCOUNT
13, Le Repaire BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.68.74.73
eco.entrepot@orange.fr



Coiffeuses

CAPPILLAIR 87 / Schroeder Cathy
Prothésiste capillaire à domicile
2 Enveau DARNAC
06.46.45.18.09

Le salon LASSALE Catherine
COIFFURE salon et domicile
3, Le Fétilière BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.60.06.05

SCOTT Ian / Coiffeur
Chez Boutique / SAINT-BARBANT
06.33.72.28.24

Le salon SURENAUD Christelle
COIFFURE salon et domicile / SOINS ESTHÉTIQUES
6, Place Adrien Girette BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.68.91.55

LES CISEAUX DE LEA – JONQUET Léa
Coiffure Féminin Masculin Junior
14 Place Adrien Girette BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.60.06.25
lesciseauxdeleajonquet@gmail.com



Commerce de Bois



CARREFOUR DU BOIS / Commerce de Bois et
de Matériaux de Construction
Le bourg THIAT
05.55.68.42.71

SCIÉRIE DEMOUSSEAU / Sciage et rabotage de bois
1 rue Léopold Bourdin BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.60.31.98
damiendemousseau@yahoo.fr

Garagiste / Station Essence / Mécaniciens

DUPLACIEUX Père et Fils / GARAGE STATION SERVICE
23, Beaulieu BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.68.45.90

GIROD Philippe / GARAGE STATION SERVICE
120, Avenue de La Libération BUSSIÈRE-POITEVINE
05.55.68.40.81



Industrie

FRECHIN TRAITEMENTS ET REVÊTEMENTS DES MÉTAUX

Moulin de Chaumont / DARNAC

05.55.68.41.24



Quincaillerie

THIMONNIER (SA) / QUINCAILLERIE / MATÉRIAUX / ALIMENTS BÉTAIL / ÉLECTROMÉNAGER

2, Place du Champ de Foire BUSSIÈRE-POITEVINE

05.55.68.47.08



Santé

MAISON DE SANTÉ BUSSIÈRE-POITEVINE

DOCTEUR André DUBOIS

INFIRMIÈRES LABROUSSE Maryline—BENVENISTE Karine

OSTÉOPATHE D.O (Sur rendez-vous)

Charlotte FOUCRAS

1 Place du Champ de foire BUSSIÈRE-POITEVINE

07.78.12.09.85

charlottefosteo@gmail.com

INFIRMIÈRE A.S.A.L.E.E. (Action de Santé Libérale En Équipe)

Marie Laure SAVARY

05.55.76.16.30 / 07.55.62.61.75

PÉDICURE / PODOLOGUE

STEU-BLONDIAUX Carole

06.03.31.12.65

PHARMACIE BUSSIÈRE-POITEVINE

Madame DE MONTBRON

05.55.68.41.79



Sport / Bien-Être

VETOIS Marie Thérèse « Détente Energie » MASSAGE AMMA

8, La Barre du Mas Vignan BUSSIÈRE-POITEVINE

06.72.23.83.20

amma.detentenergie@yahoo.fr



Travaux Agricoles

BERNARD Jean-Luc / ÉLAGAGE - TRAVAUX AGRICOLES

5, Chez Lathus BUSSIÈRE-POITEVINE

06.34.33.27.01

COURTOIS Thierry / ENTRETIEN PARCS & JARDINS

2, Chez Nadaud BUSSIÈRE-POITEVINE 06.87.03.78.62

GAUTHIER Patrice / ENTRETIEN PARCS&JARDINS : Presta Services

21-23, Champagnac BUSSIÈRE-POITEVINE

06.19.87.22.31 / presta.services@sfr.fr

GRENIER Roger / ENTRETIEN PARCS & JARDINS

14, Le Poumaret BUSSIÈRE-POITEVINE 06.86.78.40.73

PIGNOUX Alexandre / Paysagiste, bois de chauffage

THIAT

06.79.47.88.46 / 05.55.76.43.92

POURSAT Romain - VAUZELLE Flavien / SARL Vauzelle

ÉLAGAGE, ENTRETIEN DES HAIES

Montmerle / SAINT-BARBANT 06.10.11.01.20

SERRIER David / PAYSAGISTE

51 rue Principale THIAT

05.55.76.25.09 / 06.18.32.90.30



Transports / Ambulances

MARTIN Florence et Gilles

AMBULANCE TAXI

16, Rue Baumard BUSSIÈRE-POITEVINE 05.55.68.49.79

ambulancemartinsarl@wanadoo.fr

MOREAU et FILS / TRANSPORTS URBAINS ET

RÉGIONAUX DE VOYAGEURS

Le Bourg / THIAT

05.55.68.49.72

POMPES FUNEBRES / CHAMBRE FUNÉRAIRE

Pompes Funèbres Bideau

05.22.68.16.16

TRANSPORT DUPORT / TRANSPORTS ROUTIERS

8, les Courtioux DARNAC

06.80.17.47.16



NOM	TYPE	ADRESSE	TÉLÉPHONE	E-MAIL
ADAPTOURS	Gîte modulable 10 chambres-Capacité totale :18 p	17, Lot des Vignes Bussière-Poitevine	06.84.54.02.49	gite@adaptours.fr
ARRIAS Maxime	Gîte du Chiron (8p)	15, Le Chiron Thiat	07.86.72.47.03	maxime.arrias@gmail.com
BAKER Lise et Paul	Chambre d'hôtes, salon thé	96, Av. de la Libération Bussière-Poitevine	05.44.25.31.12 07.67.51.07.27	info@numero96.fr
BOOTH Janette	Tiny Acorns	5, Chez Rocher	05.44.25.48.42	janette55@hotmail.com
BRUNET Pierre et Mireille	Gîte de France	Chemin des Cerisiers Darnac	02.54.43.33.95 06.13.96.45.62	
DAVEY Caroline	Gîte La Grange (7p) Gîte La maison de Ferme (7p)	Les Bregères Saint-Barbant	05.55.68.04.88	daveyfishers@hotmail.co.uk
DAVIS Yvonne & PERRY Mark	Gîte Le Lac des Demoiselles (3p)	8, Chez Gouillard Bussière-Poitevine	05.19.23.00.05	marknvonny@gmail.com
DEJONG Bouwe	Gîte (15p)	Moulin de Chez Joyeux Thiat	05.55.47.36.61	info@tessaseverijns.com
DOYLE David CRAWFORD Rolt	Chambre d'hôtes (4p)	6, Boismeunier Darnac	07.86.51.77.56 07.86.70.43.76	andy-doyle@hotmail.co.uk
HORWOOD Sandra	Gîte Villard (4p)	1, Chez Drouillaud Darnac	05.55.76.24.22 07.86.15.66.03	gitevillarddarnac@gmail.com
JAMES Gill	Chambre d'hôtes (2p)	7, La Favanderie Darnac	06.33.28.95.88	Gilm161@icloud.com
LASANCE Diane	Gîte (4p) et chambre d'hôtes (8p)	2, La Gimbretière Bussière-Poitevine	06.45.27.68.33 05.55.60.79.18	lasancmt@gmail.com diane.lasance@gmail.com
LELOUP Catherine et Jean Michel	Accueil Paysan Gîte (4p)	La Lande Saint-Barbant	05.55.68.47.46	
MCCLOUD Elric & Sue	« Route 66 » (15p) d'avril à octobre	107, Av. de la Libération Bussière-Poitevine	07.47.66.50.21	minxcook@aol.com
PAVITT Jenny SIMPSON Andrew	Chambre d'hôtes, bar, restaurant « La Parissian »	4, Place Saint Maurice Bussière-Poitevine	05.87.37.92.17 06.85.53.51.85	asimmo@msn.com
PINET Jean	Gîte (4p) de juin à octobre	61, Av. de la Libération Bussière-Poitevine	06.36.56.37.10	rajapil92@gmail.com
POLLEY Sarah	Chambre d'hôtes (4p)	14, Chez Boutique Saint-Barbant	06.48.33.11.98	
PRINCE Chris	Chambre d'hôtes : « Motobreaks »	2, Chez Paulet Bussière-Poitevine	05.55.60.76.93 06.04.43.19.20	motobreaks@gmail.com
RUSTILL Sue	Chambre d'hôtes (5p) « Chez Cerise »	106, Av. de la Libération Bussière-Poitevine	05.55.60.86.06	
Val-d'Oire-et-Gartempe	Gîte grande capacité (14p)	Le Bourg Thiat		Réservation auprès de Gîtes de France
VALENTIN Valérie	Mobil Home (4/6p)	8, Val de Chaume Bussière-Poitevine	06.32.30.96.71	lehangar87@gmail.com
WILLIAMS Robert	Chambre hôtes La Forgerie (6p)	4, Périaud Bussière-Poitevine	05.55.68.39.57 07.69.38.67.50	laforgeriebedandbreakfast@gmail.com
WILLS Cathy	Gîtes : La maison Mignonne (4p) et La Petite Grange (2p)	2 et 6, Peytavaud Haut Bussière-Poitevine	05.55.60.70.58 07.81.25.55.30	www.lamaisonmignonne.com cathy.wills31@gmail.com
WILLIAMS Tamzin	Gîte : « Maison de Lavande » (2p)	La Bretonnière Saint Barbant	06.19.99.78.49	tamzinwilliams5@gmail.com
WOLTHUIS Mathijs	Gîtes : Le Dragon (5p) Le Marronnier (2p) Les Buis (4p)	2, Les Buis Bussière-Poitevine	06.43.17.74.59 05.87.37.90.50	mathijswolthuis81@gmail.com

VACCINATION CONTRE LE COVID-19 À LA MAISON DE SANTE DE BUSSIÈRE-POITEVINE

La campagne de vaccination contre le coronavirus a débuté en janvier 2021 pour les professionnels de santé de plus de 50 ans et les résidents d'EHPAD. Puis à partir du 18 janvier 2021, les personnes âgées de plus de 75 ans vivant à leur domicile pouvaient être vaccinées dans les centres de vaccination mis en place dans chaque département. Très vite ces centres ont été saturés.

Un lieu

En 2014, la commune de Bussière-Poitevine a fait le choix de se doter d'une Maison de Santé. Celle-ci s'est donc imposée comme un lieu pouvant accueillir des vaccinations COVID-19.

Une démarche pro active initiée par le Docteur Dubois

La saturation des centres de vaccination a engendré une difficulté pour obtenir un rendez-vous. Afin de faciliter l'accès à la vaccination de ses administrés, André Dubois, Maire de Val-d'Oire-et-Gartempe et aussi médecin, a sollicité directement l'Agence Régionale de Santé pour pouvoir vacciner à la Maison de Santé de Bussière-Poitevine.

Monsieur Négrier, directeur de l'ARS, a pris en compte favorablement sa demande. Les doses pour le nord du département étant gérées par l'HIHL (Hôpital Intercommunal du Haut Limousin), Monsieur DAVID, Le Directeur, est entré en contact avec le Dr Dubois pour que des doses soient régulièrement affectées à la MSP de Bussière-Poitevine.

Une organisation très opérationnelle mise en place

A partir des listes établies par les Mairies les personnes de plus de 75 ans ont été contactées par téléphone et un rendez-vous pour la vaccination à la Maison de Santé de Bussière-Poitevine leur a été proposé. Des solutions locales ont été mises en place pour les personnes qui n'avaient pas de moyen de locomotion (transport par un élu, une personne bénévole ou un VSL).

Dès le 19 mars, la vaccination a pu commencer, une organisation spécifique ayant été mise en place. Deux adjointes, Marithé Maléjac et Lucette Lalue, étaient à l'accueil pour remplir une fiche de renseignements nécessaire à la vaccination.

Le Docteur André Dubois, les infirmières Karine Benveniste-Mesmin et Maryline Labrousse, assuraient l'acte vaccinal. Vincent Benveniste assurait la partie administrative post vaccinale.

Progressivement les autorités de santé ont ouvert la vaccination à pratiquement l'ensemble de la population.

Des résultats très concrets

77 séances ont pu se dérouler, ainsi environ 1800 doses ont été administrées

L'engagement du Docteur Dubois, des infirmières, d'élus et de bénévoles ont permis à un nombre important d'administrés d'être protégés.



CONSULTATIONS Site de Le Dorat

Alcoologie et Addictologie

- Dr Gwénola BOUVIER
- Infirmiers de liaison ELSA du CH Esquirol
- Infirmiers de consultation CSAPA Bobillot CH Esquirol

Diététique

Diététiciennes HIHL

Site du Dorat
9, avenue François de la Josnière
87210 LE DORAT



CONSULTATIONS Site de Magnac-Laval

Alcoologie et Addictologie

- Dr Gwénola BOUVIER
- Infirmiers de liaison ELSA du CH Esquirol
- Infirmiers de consultation CSAPA Bobillot CH Esquirol

Site de Magnac-Laval
8 avenue George Sand
87190 MAGNAC LAVAL



Consultations avancées de Spécialistes

Secrétariat Médical

☎ : 05.55.47.20.03 ou 05.55.47.22.24



Hôpital Intercommunal du Haut Limousin
www.hihl.fr

CONSULTATIONS Site de Bellac

Alcoologie et Addictologie

- Dr Taoufik FOULI
- Infirmiers de liaison ELSA du CH Esquirol
- Infirmiers de consultation CSAPA Bobillot CH Esquirol

Angiologie (Echographies artérielles et veineuses)
Dr Céline PERRUCHOT-DABBOUSSI

Pose de Holters
Infirmiers HIHL

NOUVEAU
Cardiologie
Dr Denis PINAUD

Chirurgie - Gynécologie
Dr Joël RENAUDIE

Dermatologie
Dr Valérie DÖFFOEL-HANTZ

Diététique
Diététiciennes HIHL

Gynécologie - Obstétrique
Dr Jacques LEVY-FREBAULT

Hématologie
Dr Mohamed TOUATI



Mémoire Relais

Dr Didier PFENNIG / Dr Gérard OCCELLI

Nutrition

Dr Blanche MISSET

Obstétrique - Sage-femme
Mme Isabelle BECAVIN - PEYRINNET
Mme Marie-Laure COURCELLE - HENRY

O.R.L.

Dr Philippe DEFAYE

Ophthalmologie (à partir de 65 ans)
Dr Thierry MOURGUES / Dr Fabien PETELLAT / Dr Laurent HUGÉ

Orthopédie

Dr Daniel SETTON / Dr Christophe RIVIERE

NOUVEAU

Orthoptie (Examen de vue, lunettes, rééducation)
Dr Sandrine THUAULT

Psychiatrie (à partir de 15 ans)

Dr Christian HEID

Soutien psychologique aidant principal Alzheimer ou maladie apparentée
Psychologues HIHL

Urologie

Dr Julien BERGER / Dr Pascal PAULHAC

Site de Bellac
4, avenue Charles de Gaulle
87300 BELLAC



SPECIALITES	MEDECINS	FREQUENCES
PREVENTION ADDICTOLOGIE (B) (LD) (ML)	Infirmiers de liaison et prévention (CSAPA) R-V. : 05 55 43 11 56	2ème et 4ème mercredi de chaque mois
ADDICTOLOGIE (B) (ML)	Dr Taoufik FOULI - Dr Gwénola BOUVIER (Association Addictions France) R-V. : Tél. : 05 55 34 46 00	1er lundi de chaque mois (Bellac) 4ème lundi de chaque mois (Magnac)
ANGIOLOGIE DOPPLER Bellac	Dr Céline PERRUCHOT-DABBOUSSI Secteur libéral	lundi et vendredi
CARDIOLOGIE Bellac	Dr Denis PINAUD	mardi (1 fois par mois)
HOLTERS (tensionnel / MAPA) Bellac	Holter rythmique / Holter tensionnel (MAPA) Posés par I.D.E. de l'HIHL Bellac	lundi et mardi matins
CHIRURGIE GYNECOLOGIQUE Bellac	Dr Joël RENAUDIE (Polyclinique de Limoges Site Emailleurs) Secteur libéral	mardi matin
DERMATOLOGIE Bellac	Dr Valérie DOFFOEL-HANTZ (Polyclinique de Limoges Site Chénieux) Secteur libéral	1 mardi par mois
DIETETIQUE (B) (LD)	Diététiciennes de l'HIHL	1/2 journée par mois et par site
GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE Bellac	Dr Jacques LEVY-FREBAULT (HIHL)	1 jeudi par mois
HEMATOLOGIE Bellac	Dr Mohamed TOUATI (CHU Limoges)	1 après-midi par mois
NUTRITION OBESITE Bellac	Dr Marianna MIGOLATIEV (HIHL / CH GUERET)	1 fois par mois
OBSTETRIQUE Bellac	Mmes Isabelle BECAVIN-PEYRINET et Marie-Laure COURCELLE-HENRY sages-femmes (Centre Hospitalier Saint-Junien)	1 jeudi après-midi tous les 15 jours
OPHTALMOLOGIE Bellac	Drs Laurent HUGÉ Dr Thierry MOURGUES Dr Fabien PETELLAT (Polyclinique de Limoges Site Chénieux) Secteur libéral	lundi : 2 fois par mois 1 jeudi par mois 1 mercredi par mois
O.R.L. Bellac	Dr Philippe DEFAYE (Polyclinique de Limoges Site Chénieux) Secteur libéral	1 jeudi par mois
ORTHOPEDIE Bellac	Drs Christophe RIVIERE - Daniel SETTON (Polyclinique de Limoges Site Emailleurs-Colombier) Secteur libéral	1/2 journée par mois
ORTHOPTIE Bellac	Madame Sandrine THUAULT Secteur libéral	mardis (semaines impaires)
PSYCHIATRIE Bellac	Dr Christian HEID Secteur libéral	1 mardi après-midi tous les 15 jours
SOUTIEN AUX AIDANTS Bellac	Psychologue (HIHL)	A la demande
UROLOGIE Bellac	Drs Julien BERGER - Pascal PAULHAC (Polyclinique de Limoges Site Emailleurs - Colombier) Secteur Libéral	1/2 journée par mois

Le zéro-phytosanitaire : un changement à gérer pour la commune

Un peu d'histoire

Dans les années 60, le recours massif aux pesticides, aux herbicides, aux insecticides, a permis d'augmenter considérablement la productivité agricole mais pas seulement. Les jardins des particuliers, les espaces verts des collectivités, les cimetières, les voies ferrées, les aires de loisirs ont aussi largement bénéficié de ces produits plus communément appelés phytosanitaires. Mais les temps changent et de nombreuses études ont montré la dangerosité de ces polluants organiques persistants sur la santé et sur l'environnement.

La législation

Actuellement, dans les bourgs de Val-d'Oire-et-Gartempe, on ne peut pas les lopper : un peu partout, force est de constater que les herbes ont investi bon nombre de trottoirs et de fils d'eau, plus communément appelés caniveaux.

Nombreux sont les administrés qui se demandent pourquoi la commune n'intervient pas.

Sachez que les pouvoirs publics ont légiféré pour mieux encadrer l'utilisation de ces produits reconnus comme dangereux à ce jour :

- Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public (loi Labbé n°2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national)
- Depuis le 1er janvier 2019, l'usage de ces mêmes pesticides est interdit pour les particuliers

Les solutions

Il est donc obligatoire de s'adapter.

En effet, à effectif constant, la même qualité de désherbage sans pesticide est difficilement atteignable, puisque pour obtenir un résultat visuel significativement identique à celui obtenu avec les pesticides, il serait nécessaire de multiplier par 5 (et même davantage selon les milieux), le nombre d'actions de désherbage.

Le passage à zéro pesticide est certes un défi, mais c'est avant tout une opportunité pour repenser les méthodes de travail de notre équipe technique, pour proposer une nouvelle conception de la nature dans les bourgs, celle d'une matrice verte, riche de biodiversité et bénéfique à tous.

Le désherbage mécanique avec rotofil, tondeuse, débroussailleuse, balayeuse, le désherbage thermique, ou encore le désherbage manuel à la raclette ou tout simplement l'arrachage manuel font partie de ces alternatives. Il faut savoir que pour le désherbage mécanique, il faut que les herbes soient d'une hauteur minimale de 15 cm, aucun désherbage préventif ne peut être envisagé.

Face à ces nouvelles données, à moins d'augmenter les impôts pour embaucher du personnel municipal supplémentaire, ce qui n'est pas envisageable dans la gestion prévisionnelle des finances communales, nous n'avons guère d'autre choix que de changer notre vision de l'environnement.

Certains habitants peuvent encore être choqués par les herbes dans nos bourgs, dans nos cimetières, dans nos espaces de vie en général devenus subitement plus « verts » ou plus « sales » (c'est selon !).

Ce sont aussi, individuellement, de petits gestes simples (retirer une herbe à l'aide d'une binette, verser l'eau de cuisson des pommes de terre sur les herbes non désirées, semer quelques graines...) qui ne prennent que quelques minutes au quotidien à l'échelle d'une façade de maison, et qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de tous !

Bientôt à l'entrée de vos bourgs !



ACTUALITES

NOUVEAUX véhicules en location (tarif : 5€/j*)

5 Renault TWIZY – voiturettes électriques

Scoters (1.5€/j*)

Voiture Citroën C1 (6€/j*)

**sous condition de ressources*



27, avenue de la Libération 87300 Bellac
05.55.68.02.86
contact@rempart87.fr

NOS MISSIONS

QUI SOMMES NOUS ? >>>

REMPART est une association créée il y a 20 ans.

REMPART a pour vocation de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle et accompagne des personnes qui rencontrent des difficultés d'emploi, de transport, de logement.

Quatre équipes en chantiers d'insertion permettent d'employer 37 personnes en contrat à durée déterminée d'insertion pour une durée de 4 à 18 mois. En parallèle de l'activité (espaces verts, entretien des chemins et rivières, friperie) un accompagnement socioprofessionnel individualisé est organisé pour aider chaque salarié dans leurs démarches, dans leur projet professionnel, l'objectif est de retrouver un emploi dans le secteur marchand ou d'intégrer une formation.



- **Gérer** des actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de demandeurs d'emploi
- **Accompagner** des personnes vers des solutions adaptées en visant l'autonomie (emploi, formation, mobilité, logement...)
- **Développer** des activités d'utilité sociale, économique, environnementale et écologique
- **Intervenir, dynamiser et valoriser** notre territoire en privilégiant les atouts de l'Économie Sociale et Solidaire



ÉCONOMIE

Chantier d'insertion



SOCIAL

Plateforme Mobilité 87
Logement temporaire
Atelier de Mobilisation et d'Insertion



SOLIDAIRE

Réseaux d'entreprises
et de partenaires

LOGEMENT TEMPORAIRE

2 logements temporaires sont mis à disposition pour des personnes rencontrant des difficultés d'hébergement.
Durée (6 mois maximum)

La commune Val d'Oire et Gartempe partenaire de la FRIPERIE RICOCHETS

La commune de Bussière Poitevine met à votre disposition une box textile située aux éco-points près de la salle Jacques Brel qui est vidée toutes les semaines par l'équipe de la friperie. Les vêtements sont triés, lavés et proposés à la vente dans notre magasin.

APPEL aux DONS : n'hésitez pas à faire le tri dans vos vêtements et de les déposer dans notre box, nous leur donnerons une seconde vie.

NOTRE MAGASIN : 27 avenue de la Libération 87300 Bellac – 05.55.68.02.86

HORAIRES OUVERTURE :

Mardi 14h30-18h

Du Mercredi au vendredi : 9h-12h30
14h-18h

Samedi : 9h-12h30



CHANTIER D'INSERTION

Vous avez dû déjà croiser un de nos camions ou notre équipe itinérante sur vos chemins de randonnée.

Une convention de travaux signée avec la Commune Val d'Oire et Gartempe permet à notre équipe de 6 à 8 personnes de venir tout au long de l'année pour l'entretien, l'ouverture ou le balisage des Chemins.

Ce chantier répond aux demandes des communes, associations, entreprises et quelques particuliers.

MAIRIE DE VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE MAIRIE COMMUNE DELEGUEE DE BUSSIÈRE-POITEVINE

9 Rue Eugène Gailledrat BUSSIÈRE-POITEVINE
87320 VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE
Tél : 05 55 68 40 83
Fax : 05 55 68 40 72

E-mail : mairie.bussiere.poitevine@wanadoo.fr
Site : www.val-doire-et-gartempe.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
Permanence téléphonique de 13h30 à 17h00

MAIRIE COMMUNE DELEGUEE DE DARNAC

1 Rue de la Mairie DARNAC
87320 VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE
Tél : 05 55 68 40 14
Fax : 05 55 68 32 16

E-mail : mairiedarnac@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 14h00 à 17h00

MAIRIE COMMUNE DELEGUEE DE SAINT BARBANT

9 Rue principale ST-BARBANT
87330 VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE
Tél : 05 55 68 32 14
Fax : 05 55 68 33 61

E-mail : communedesaintbarbant@orange.fr
Horaires d'ouverture Mairie et Agence Postale :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

MAIRIE COMMUNE DELEGUEE DE THIAT

31 rue principale THIAT
87320 VAL-D'OIRE-ET-GARTEMPE
Tél : 05 55 68 43 87
Fax : 05 55 60 07 52

E-mail : mairie.thiat@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture et Agence Postale :
les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 13h30 à 16h30

MÉDIATHÈQUE Ferdinand DUCHENE

Tél : 05 55 68 37 46

Heures d'ouvertures : Vendredi de 14h à 17h

*Attention : Changement des horaires pendant les vacances scolaires :
vendredi de 14h à 16h.*

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE

11, Rue François CHENIEUX 87000 LIMOGES
Tél : 05 44 00 10 28

Permanence des Conseillers Départementaux
- Amandine SELLES
- Alain JOUANNY
Contact au : 05 44 00 10 27 ou 07 72 19 79 31
Courriel : alain.jouanny@haute-vienne.fr

PRÉFECTURE DE LA HAUTE VIENNE

1 rue de la préfecture 87031 LIMOGES CEDEX 1
Téléphone : 05.55.44.18.00
Télécopie : 05.55.44.17.54

Courriel : pass87@haute-vienne.gouv.fr
Accueil général (1, rue de la préfecture - Limoges) :
Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (16h00 le vendredi)

SOUS-PRÉFECTURE BELLAC

8, rue Lamartine 87300 BELLAC
Tél : 05.55.60.92.50 Télécopie : 05.55.60.92.60
sous-prefecture-de-bellac@haute-vienne.pref.gouv.fr
Bureaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

TRÉSOR PUBLIC – CENTRE DES IMPÔTS

1 Rue Thiers 87300 BELLAC
Tél : 05 55 60 93 20

MAISON DE LA RÉGION

27, Bld de la Corderie 87000 LIMOGES
Tél : 05 55 45 19 00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ

12 Av Jean Jaurès 87300 BELLAC
Tél : 05 55 60 09 99
Mail : cchautlimousin@wanadoo.fr

OFFICE DE TOURISME DU HAUT LIMOUSIN

87000 BELLAC :
Tél : 05 55 68 12 79
Mail : info@tourisme-haut-limousin.com
Site internet : www.tourisme-haut-limousin.com

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mr Clarisse ROUGIER
Sur rendez-vous le 3ème mardi de chaque mois de 9h à 11h30 à la Mairie de Bussière-Poitevine.
Prise rendez-vous au 05.55.68.40.83

ASSISTANTE SOCIALE

Madame Carole MERY
Permanence sur rendez-vous
Les 2e et 4e mercredi de chaque mois
Prise rendez-vous 05.55.68.15.87

RÉFÉRENTE AUTONOMIE

Pour tous besoins d'aides pour les personnes de plus de 60 ans et (ou) handicapées
Madame Michèle FOUGERAS sur rendez-vous :
Le Dorat au 05 55 60 34 44
Magnac-Laval au 05 55 60 11 21

C.P.A.M (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

Permanence : mardi, mercredi et jeudi 9h00 à 12h00 à Bellac

M.S.A (Mutualité Sociale Agricole)

Comment prendre RDV?
- soit en appelant le 05 55 49 87 00
- soit en ligne sur monespaceprive.msa.fr, tél service « demande de rendez-vous ».

C.A.F (Caisse d'Allocations Familiales)

Permanence : Mardis à la mairie de Bellac de 9h à 12h et de 13h15 à 16h15.

CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail)

Permanence : Les 2ème et 4ème jeudi du mois à la mairie de Bellac Tél. : 3960

CICAS (caisses de retraites)

Permanence : Les 2ème et 4ème jeudis du mois à la mairie de Bellac Tél. : 08 20 20 02 46

ADIL

(Agence Départementale d'Information sur le Logement en Haute Vienne)

28 avenue de la libération – 87000 LIMOGES

Tel : 05 55 10 89 89

du lundi au vendredi de 9h-12h / 13h30-17h30

Permanences :

Bellac, 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 9 h30 à 12 h30 à la maison du département

Magnac Laval, 2^{ème} et 4^{ème} mardi de 14 h 00 à 16 h à la maison du département

Site internet : www.adil87.org

Alcooliques Anonymes

05 49 91 34 33 (Montmorillon)

05 55 38 43 22 (Limoges)

SOLIDARBUS (Secours Populaire Français)

Le 3^{ème} jeudi de chaque mois (sauf août) à côté de la salle des fêtes de BUSSIÈRE-POITEVINE de 10h à 11h30

EDF

Tél : 09 69 32 15 15

Du lundi au samedi de 8h à 20h

Email : serviceclient@edf.fr

URGENCE DÉPANNAGE ELECTRICITÉ

Tél : 09 72 67 50 87

AGUR

4 Rue Jean Mermoz

ZA les Rochettes

87300 BELLAC

Tél : 09 69 39 40 00

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

RESTOS DU CŒUR

Mardi semaines paires

9h30 à 11h30 Salle des Fêtes de Bussière-Poitevine

ad87.secretariat@restosducoeur.org

GENDARMERIE MÉZIÈRES 05 55 68 30 67

POLICE/GENDARMERIE 17



URGENCES/SANTÉ

MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE du DORAT et de BUSSIÈRE-POITEVINE (MSP) SITE DE BUSSIÈRE-POITEVINE

1, Place du Champ de Foire 87320

05 55 76 16 30

DOCTEUR André DUBOIS - Médecin Généraliste du Soins Palliatifs

Consultations sur rendez-vous LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI matin et soir

Visites à domicile LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI après-midi

Tél : 05.55.76.16.30 choix n°1 puis choix n°2

CABINET INFIRMIER Maryline LABROUSSE et Karine MESMIN

Soins à domicile ainsi qu'à la Maison de Santé sur rendez-vous

Accueil téléphonique 7j/7 de 7h à 20h

05 55 76 16 30 choix n°2 puis choix n°2 ou 05 55 76 41 12

INFIRMIÈRE DÉLÉGUÉE À LA SANTE PUBLIQUE (ASALEE) Marie Laure SAVARY

Consultations gratuites sur rendez-vous (orientation par un médecin traitant de la structure)

LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI au Dorat et le MERCREDI à Bussière-Poitevine

05 55 76 16 30 (choix n°8) / 07 55 62 61 75

PÉDICURE PODOLOGUE Carole STEU-BLONDIAUX

Semelles et Soins au cabinet ou à domicile

Sur rendez-vous les LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI

05 55 76 16 30 (choix n°5) / 06 03 31 12 65



Charlotte FOUCRAS, Ostéopathe DO sur rendez-vous

1, Place du Champ du Champ de Foire 87320 BUSSIÈRE-POITEVINE

07 78 12 09 85 charlottefosteo@gmail.com

PHARMACIE DE LA GARTEMPE 05 55 68 41 79

11, Place Adrien Girette 87320 BUSSIÈRE POITEVINE

PHARMACIE DE GARDE

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche composer le 3237

(0.35 € TTC/MIN) ou consulter en ligne sur www.3237.fr

AMBULANCE BUSSIÈRE-POITEVINE 05 55 68 49 79

POMPIERS 18

URGENCES MÉDICALES et SAMU 15

La régulation médicale permet, en composant le 15, tous les jours de 20h à 8h, les samedis de 12h à 20h, les dimanches et jours fériés, d'obtenir une réponse médicale adaptée (conseil médical sur point fixe : au cabinet médical du médecin d'astreinte sur le secteur ; envoi d'un médecin le soir après 20h, les samedis après-midi, dimanches et jour fériés : composez le 15).

APPEL D'URGENCE EUROPÉEN 112

CENTRE ANTIPOISON BORDEAUX 05 56 96 40 80

ENFANCE MALTRAITÉE 119

ENFANTS DISPARUS 11 60 00

DÉCHETTERIES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ



Horaires

Déchetterie de Magnac-Laval Route du Dorat

06 24 85 41 88

Du mardi au samedi: de 9h00 à 11h45 et de 14h à 17h45

Déchetterie de Nouic Route de Mézières sur Isoire

06 03 06 52 24

Du mardi au samedi : de 9h00 à 11h45

Déchetterie de Saint-Bonnet-de-Bellac Le Bourg

06 03 06 59 67

Du mardi au samedi: de 14h à 17h15

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, ces déchetteries sont gérées par la SYDED 87, pour toutes questions relatives aux déchets se rapprocher du SYDED 87, 59 Rue de la Filature, ZA du Prouet, 87350 PANAZOL

Tél : 05 55 12 12 87

contact@syded87.org

COLLECTE D'ENCOMBRANTS 2022



Commune	Dates
Bussière-Poitevine	Jeudi 03 Février / Lundi 23 Mai / Lundi 22 Août / Lundi 07 Novembre
Darnac	Mercredi 02 Février/Mardi 24 Mai/Lundi 22 Août/Mardi 08 Novembre
Saint-Barbant	Mercredi 02 Février/Lundi 23 Mai/ Mercredi 24 Août/Mercredi 09 Novembre
Thiat	Jeudi 03 Février/Mardi 24 Mai/Mardi 23 Août/Mardi 8 Novembre

L'inscription se fait auprès du secrétariat de la mairie de résidence.

Les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8h le matin, horaire de début de collecte. Il est demandé, autant que faire se peut, de déposer les encombrants le matin même afin d'éviter le pillage par des personnes non habilitées.

Consignes de collecte et liste des déchets sur le site : <https://val-doire-et-gartempe.fr/fr>





**ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE
de la HAUTE-VIENNE**

Section FNATH de BELLAC – VAL D'ISSOIRE – LE DORAT
Chez Madame Nicole RANGER
Présidente
6 Rue du Four Saint Sauveur
87300 BELLAC
05 55 68 98 68

La FNATH 87

Une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence. Les collaborateurs juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent les adhérents et entreprennent avec eux les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, reconnue d'utilité publique depuis 2005, fête ses 100 ans cette année.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

3 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...).

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à contacter :

Les bénévoles de la section FNATH 87 à BELLAC – VAL D'ISSOIRE – LE DORAT

Nicole RANGER, présidente de la section, au 05 55 68 98 68

Christian COURIVAUD, trésorier de la section au 06 81 30 52 86

Lors des permanences «contacts» à la Maison des Associations – Rue Chanzy à BELLAC :

le samedi de 9 h à 11 h

le 3^{ème} jeudi de 8 h 30 à 11 h 30

ou

lors des permanences juridiques en présence d'une juriste uniquement du rendez-vous :

le 2^{ème} samedi de 8 h à 11 h

le 4^{ème} vendredi de 10 h à 16 h

Le groupement départemental FNATH 87

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h :

6 Avenue du Président Sadi Carnot - 87350 PANAZOL

05 55 34 48 97

fnath.87@orange.fr

www.fnath87.org





Un service public d'information sur le logement

L'ADIL 87

Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, aux relations de voisinage...

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service depuis plus de 30 ans. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

Relations propriétaires-locataires : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congé du locataire et du propriétaire, diagnostics obligatoires...

Accession à la propriété : prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...

Copropriété : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés...

Relations de voisinage : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...

Urbanisme : permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...

Fiscalité immobilière : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, crédits d'impôts...

Subventions à la rénovation énergétique et au maintien à domicile les personnes âgées ou handicapées : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, crédit d'impôt, certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ...

DES PERMANENCES ONT LIEU PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org



28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

05 55 10 89 89

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

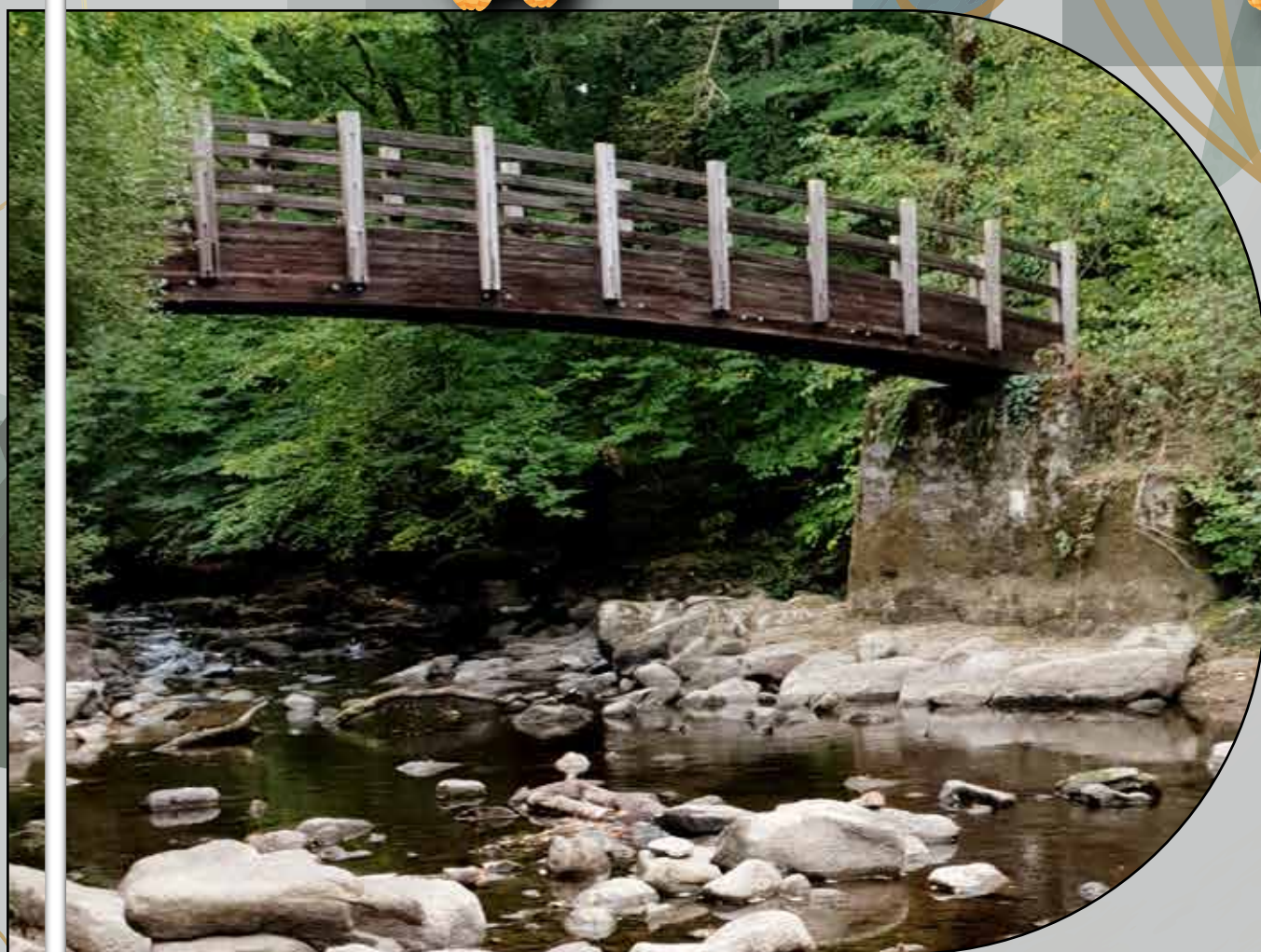
www.adil87.org



Lined writing area with alternating orange, yellow, and teal horizontal lines.

Directeur de la publication
André DUBOIS

Rédaction
Daniel DAVID
Carine DESCHAMPS-GRAVELAT
Lucette LALUE



Commission relations publiques, bulletin municipal et site internet

Carine DESCHAMPS-GRAVELAT, Marie-Thérèse MALEJAC,
Gaëlle MIGNON-MARTIN, Daniel DAVID, Marcus LASANCE

Graphisme, mise en page
Agence La belle verte - Le Dorat (87)
www.agencelabelleverte.com



Impression
GDS Imprimeurs - Limoges (87)
05 55 37 03 07